



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

*Séance du
Lundi 04 Juillet 2022 – 18h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

18H00

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2022

VŒU

1. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

ESPACES PUBLICS & CADRE DE VIE

2. CONVENTION ACTION COEUR DE VILLE FIGEAC - AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTISITES DU GRAND-FIGEAC

3. EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "FIGEAC MOBILITÉ"

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

4. CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

5. CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTIONS DE BÉNÉVOLAT

FINANCES

6. BUDGET ANNEXE DE L'EAU - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 500 000 €

7. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 100 000 €

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

8. CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. PLAN RELANCE - "PARCOURS DE CYBERSÉCURITÉ" – DÉCISION MODIFICATIVE

RESSOURCES HUMAINES

10. CHÈQUES DÉJEUNER - REVERSEMENT DU REMBOURSEMENT DES TITRES NON UTILISÉS À L'AMICALE DU PERSONNEL

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le quatre juillet deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 28 juin 2022.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, SERCOMANENS, SOTO, LARROQUE, LUIS, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, LEMAIRE, GAZAL, FAURE, SEHLAOUI, BOLLER, LANDREIN, BROUQUI, GONTIER, JANOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guillaume BALDY à André MELLINGER, Marie-Claire LUCIANI à Antoine SOTO, Pascal BRU à Bernard LANDES, Anne LAPORTERIE à Marie-France COLOMB, Michel LAVAYSSIÈRE à Hélène GAZAL, Gilles CROS à Claude GENDRE, Christine DELESTRE à Philippe LANDREIN, Arnaud LAFRAGETTE à Philippe BROUQUI.

Absents excusés : Pascal RENAUD.

Secrétaire de séance : Hélène GAZAL.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2022 est approuvé à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

Monsieur le Maire : « Nous ouvrons la séance sur un débat. Vous savez que les salariés de l'entreprise Ratier Figeac sont en grève depuis maintenant 12 jours. Cette grève porte sur des revendications salariales et de pouvoir d'achat qui, pour élargir le sujet, touche d'autres entreprises et notamment les salariés de Figeac Aéro mais également d'autres salariés dont nos propres agents puisque le point d'indice était gelé depuis 10 ans. Contrairement à ce que certains croient, ce n'est pas le Conseil Municipal qui vote la valeur du point d'indice qui sert à la rémunération des fonctionnaires mais bien le Gouvernement. Il faut être très clair. L'annonce de revalorisation de 3,5% doit tout d'abord faire l'objet du vote d'une loi et que, par conséquent, ce n'est pas encore fait. Personnellement, j'espère qu'elle sera rétroactive pour les agents au 1^{er} juillet. En tout état de cause, cela ne rattrape pas aujourd'hui l'inflation. Cela nous remet dans le contexte du débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget où, à l'époque, on tablait sur une augmentation de 4%. On voit que nous sommes à plus de 5% et l'on s'approche de 6%. Cela pose donc un problème général. Avant d'ouvrir le débat sur l'usine Ratier et les revendications de ses salariés, je voulais porter à votre connaissance qu'en accord avec les conditions qui restent à définir et que nous débattons lors de la session de la rentrée, je vous proposerai une décision modificative avec un abondement, dont je laisserai le soin à Madame SERCOMANENS de voir quelles sont les catégories de personnes à cibler prioritairement. Au niveau du CCAS et du CIAS, il y a une forte augmentation de demande d'aides par rapport à ce que nous avons connu les années précédentes et notamment l'année dernière. Même si l'on prend référence par rapport à la crise d'avant Covid, on voit qu'il y a tout de même un problème général. Ce sera donc la façon générique d'aider la population figeacoise. J'ouvre le débat en portant à votre connaissance plusieurs documents : un vœu, des tracts de revendications apportés par les grévistes de Ratier et le fait qu'effectivement, les salariés demandent une augmentation mensuelle de 150€ pour faire face à l'inflation galopante qui touche notamment les plus bas salaires. Cela revient à dire qu'un bon salaire permet à tous de vivre dignement et qu'il fait fonctionner notre économie locale et participe au financement de nos protections sociales, de nos hôpitaux, de nos écoles et plus largement de tous nos services publics. Je le dis clairement, comme je l'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai rencontré les représentants du personnel, la politique de la Ville de Figeac de 1976 dont il a été fait référence tout à l'heure où, à l'époque, il y avait eu plus de 300 licenciements et les élus s'étaient massivement mobilisés pour soutenir les salariés. Monsieur SOTO va nous faire un résumé sur cette période ».

M. SOTO : « Je sais que cette période a été lourde pour les figeacois car elle mettait en péril la vie commerciale et le développement de la cité. Mon père faisait partie des 368 licenciés. Effectivement, nous avons fait des réunions partout. Il y avait eu des prises de paroles unanimes de l'ensemble du Conseil Municipal. Le problème n'était pas le même qu'aujourd'hui car il ne s'agissait pas d'une revendication salariale. Il s'agissait plutôt d'une revendication de pouvoir continuer à pouvoir vivre au pays. L'action que nous pouvons donner aujourd'hui est une action de solidarité. Pour la période, il est tout à fait légitime de la part des salariés de Ratier. Il y a une ouverture de la part de la direction et je fais partie de ceux qui considèrent que les bénéficiaires ne sont pas du côté des travailleurs mais des actionnaires. Il faut peut-être changer le modèle. »

Mme SERCOMANENS : « Je ne vais pas répéter ce que Monsieur SOTO vient de dire. Effectivement, dans une période où l'inflation est galopante, je rencontre des nouveaux publics dans le cadre des missions que j'ai au CCAS. Ce sont des publics de salariés dont des salariés de Ratier où l'on aurait pu penser que les salaires étaient un peu plus hauts que d'autres catégories professionnelles. On se rend compte que lorsqu'ils

affichent leur fiche de paie ce n'est pas tout à fait ça. Le CCAS est là mais l'on a toujours l'impression que le CCAS aide les plus démunis ou les très sociaux. Détrompez-vous. Depuis plusieurs années, nous nous sommes rendus compte que ces fameux travailleurs pauvres qui émergent depuis une dizaine d'années ont su pousser les portes et non seulement en période de crise. L'inflation a aussi galopé lors des gouvernements successifs et il a fallu pallier à ce moment-là. Effectivement, il faut savoir partager les richesses. Je ne sais pas qui s'y mettra un jour. Nous avons de nouveaux parlementaires. Est-ce que cela fera basculer quoi que ce soit ? Concernant les agents du service public, ce n'est pas les 3,5% d'augmentation qui vont pallier aux 10 ans de gel du point d'indice. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre pour faire avancer un agent, malheureusement. Il y a également le problème du prix des carburants. Au sein du CCAS/CIAS, nous avons des agents qui viennent d'assez loin. Encore le mois dernier, pour exemple, un agent venant tous les jours de Lalbenque a préféré se mettre en disponibilité plutôt que de payer 400€ de carburant mensuels sur un salaire de catégorie C de 1 400 € après 25 ans d'ancienneté. Une fois le carburant payé, l'agent ne gagne même pas le SMIC. Je ne sais pas comment nous allons abonder le budget du CCAS à la rentrée. Peut-être mettre en place des chèques carburant pour certains salariés qui viennent de loin. On parle des figeacois mais l'on sait très bien que très peu de ces salariés habitent Figeac intramuros. C'est souvent là où se complique la baisse du pouvoir d'achat. Je reste vigilante. N'hésitez pas à nous renvoyer des collègues s'ils en ont besoin mais je crois qu'ils savent venir tout seuls. »

M. LANDREIN : « Je vais rester sur le dossier Ratier. Comme je l'ai dit à certains salariés de l'entreprise, je connais bien ces sociétés américaines pour avoir travaillé plus de 15 ans pour deux groupes américains. Il est clair que l'interlocuteur qu'ont en face d'eux les syndicats de l'entreprise n'est pas l'interlocuteur final. Jean-François CHANUT n'est pas autre chose qu'un salarié d'un groupe dont le positionnement n'a rien à voir avec une décision politique française. Si nos députés décidaient de changer les règles, je pense que les américains les changeraient également. J'ai connu cela au moment de l'arrivée des 35 heures en France où, à l'époque, je travaillais chez Kodak et où nous sommes devenus filiale du groupe suisse. Les américains s'en sortent toujours dans ces configurations-là. Maintenant, j'ai envie d'appeler à la raison parce que notre ville a besoin d'un excellent « vivre ensemble ». Cela signifie que tout le monde vive de son travail correctement et décemment. J'ai envie d'appeler tout le monde, et j'en ai déjà un peu discuté avec les syndicalistes CGT tout à l'heure. Je pense que dans les demandes qui sont faites, il faut qu'elles soient raisonnées et raisonnables pour qu'elles aient une chance d'être un démarrage de négociations. Je pense que la demande initiale, je l'ai déjà dit, était sans doute inacceptable et qu'elle n'était pas la base d'une négociation correcte. Cela ne veut pas dire pour autant que la direction de Ratier doit rester dans l'attente en se disant que la négociation est partie trop haut et qu'il n'y aura pas d'autre négociation. Nous sommes tous conscients aujourd'hui que la situation économique est catastrophique. Plus le salaire est bas, plus c'est compliqué. J'ai la chance de vivre très correctement mais j'ai aussi beaucoup de clients qui ont du mal à payer leurs cotisations. J'essaie de faire ce que je peux quand je le peux. Il faut aussi que l'on sorte, un petit peu peut-être, de cette négociation salariale et que tout le monde y mette un peu du sien en tenant compte qu'aujourd'hui et surtout les bas salaires, nous sommes tous en difficulté. J'appelle à la raison et je pense que l'on doit pouvoir se mettre autour d'une table, réfléchir intelligemment et trouver une solution rapide. Je n'ai pas l'ensemble des éléments de négociation mais, en tous les cas, ce qui est sûr c'est qu'un pas est fait par le syndicat. Maintenant, je n'ai pas les éléments de l'entreprise pour savoir ce qui est acceptable ou pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut se remettre rapidement autour d'une table pour remettre l'usine en route. Je vais tout de même vous exprimer ma crainte : j'ai également travaillé 7 ans pour un groupe qui s'appelait DIM. Lorsque je suis rentré dans la société, elle était 100% française et appartenait au baron BIC. 95% de la production était réalisée en France. On se disait à l'époque que jamais la production ne partira de France car nous avions les usines avec un vrai savoir-faire. 7 ans après, 95% de la production était faite à l'étranger. Sans mettre une pression sur les gens de la CGT, je dis juste que c'est juste un élément qu'il faut avoir en tête. Les américains quand ils décident, ils décident. C'est pour cela qu'il y a vraiment une nécessité à trouver une solution rapidement car je suis convaincu d'une chose : au siège de Collins Aerospace, il y a une cellule qui s'est créée pour éviter que dorénavant l'usine Ratier de Figeac ne sorte aucune pièce 12 jours d'affilé. Pour ces gens, il est complètement impossible d'imaginer cette situation. Je peux vous assurer d'une chose qui est qu'obligatoirement une cellule est déjà créée pour faire arrêter cela. Donc, ne les laissons pas travailler et essayons de trouver ensemble, intelligemment, des deux côtés une solution rapide. »

Mme GONTIER : « Il y a évidemment des choses qui ont été dites avec lesquelles nous sommes d'accord et d'autres avec lesquelles nous sommes moins d'accord et en particulier l'idée selon laquelle les élus n'auraient pas la possibilité d'influer sur la politique au niveau national ou local. C'est bien le rôle des élus d'être le porte-parole de leurs concitoyens. Il y a donc bien des choses que l'on peut faire. S'il y a des entreprises étrangères qui viennent en France, c'est parce qu'investir en France a d'autres intérêts et d'autres avantages que le coût salarial ou le coût tout court. Les infrastructures très qualitatives de notre pays font que les investissements directs à l'étranger sont plus importants à l'entrée qu'à la sortie. Je ne crois pas que ce soit une problématique rédhitoire d'augmenter le niveau de rémunération dans les entreprises étrangères implantées en France, qu'elles soient américaines ou autres. Nous sommes d'accord avec la mise en avant des difficultés auxquelles sont confrontés non seulement les salariés de Ratier Figeac aujourd'hui, mais aussi l'ensemble des salariés que ce soit dans la fonction publique ou dans les entreprises privées. Je voudrais

vous lire le texte que nous avons préparé pour dire que nous sommes solidaires avec ces difficultés que rencontrent la majorité des françaises et des français confrontés au développement de l'inflation et qu'il y a des choses qui nous paraissent possibles sur lesquelles on peut avoir du poids. »

Mme GONTIER donne lecture du texte préparé par Vivre Figeac et appelé « motion de soutien » :

« Nous nous associons au souhait légitime de tous les salariés du secteur public comme du secteur privé de pouvoir vivre dignement de leur travail. Nous comprenons le malaise des grévistes dans les différentes entreprises dont certaines sont installées sur Figeac et nous comprenons leur revendication principale concernant la hausse immédiate des salaires afin de stopper la diminution de leur pouvoir d'achat face à une inflation annoncée dorénavant à 5,7% sur un an par l'INSEE.

Les Primes Exceptionnelles de Pouvoir d'Achat (PEPA) proposées par le gouvernement n'apportent aucune réponse aux questions de fonds de la répartition des richesses et des conditions de travail et ne sont que des mesures d'urgence pour soutenir ponctuellement le pouvoir d'achat. Parce qu'elles sont exonérées de cotisations sociales, elles contribuent à l'affaiblissement de notre système de protection sociale. Parce qu'elles sont défiscalisées, elles entérinent l'appauvrissement des services publics.

Nous demandons au gouvernement :

- ✓ d'agir pour une généralisation de la participation et de l'intéressement permettant une juste répartition des richesses créées et le partage des gains de productivité ;
- ✓ d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires à hauteur de l'inflation ;
- ✓ l'ouverture dès septembre de Négociations Annuelles Obligatoires exceptionnelles afin de prendre en compte l'impact sur les salaires de l'accélération actuelle de l'inflation ;
- ✓ le blocage des prix de produits de première nécessité et la réalisation d'un rapport d'analyse sur les causes de l'inflation.

Nous, conseillers.ères municipaux à Figeac, nous engageons :

- ✓ à tout faire pour faciliter le dialogue entre citoyens-salariés, syndicats et directions d'entreprises afin de défendre aussi bien les conditions de vie de toutes et tous en termes de pouvoir d'achat à court terme que notre outil de production à long terme ;
- ✓ à œuvrer pour que toutes les aides publiques légitimes apportées aux entreprises directement ou indirectement par notre collectivité, soient dorénavant conditionnées à des engagements sociaux, environnementaux et en termes d'égalité femmes-hommes. »

Mme GONTIER : « Voilà, je vous remercie et j'aimerais bien que l'on propose ce texte au vote. »

Monsieur le Maire : « Je fais juste un petit commentaire. J'approuve 99% du texte et 100% l'esprit mais l'on peut effectivement s'engager à œuvrer mais tout en sachant que ce n'est pas nous qui avons la main lorsque c'est le Gouvernement ou les entreprises. »

Mme GONTIER : « Je comprends bien que vous vouliez avoir un mot là-dessus mais on a bien dit le mot œuvrer. »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. Je demande au Conseil Municipal son avis. »

M. LANDREIN : « Moi, clairement, je ne suis pas Conseiller Municipal dans une ville de 10 000 habitants pour prendre des motions et dire au Gouvernement ce qu'il doit faire. Ce n'est pas ma vision de la chose. Il y a des choses dans ce texte qui me posent problème comme, par exemple, le blocage des prix. Je n'ai même pas envie de débattre de cela. Ce n'est pas ma vocation, en tant que Conseiller Municipal, de débattre de mesures qui ne sont pas les miennes. Il s'agit un peu du même discours lorsqu'il s'agit de motions plus générales que nous sommes amenés à prendre dans une autre assemblée. Voilà, je n'ai pas de commentaire particulier. Je veux juste rajouter que dans le cadre de la négociation entre les syndicats et Ratier, il y a peut-être une autre voie qui est abordable et qui est peut-être celle de la médiation. Peut-être qu'entre eux il faudrait un tiers et je fais ce soir la proposition d'être ce tiers. »

Monsieur le Maire : « Pas de commentaire ? »

Propos de Mme SERCOMANENS inaudibles.

Mme GONTIER : « Il est précisé qu'il s'agit de produits de première nécessité sans faire de leçon économique. Effectivement, si l'on indexe les salaires sans bloquer les prix, on part dans une dérive inflationniste par ailleurs. En termes économiques, il est plus logique de le présenter comme cela. »

M. LEMAIRE : « Par rapport au blocage des prix de première nécessité, cela me gêne un peu en fait car il s'agit essentiellement de produits agricoles. On connaît la situation des agriculteurs. Si on leur bloque leurs prix avec l'augmentation des intrants, cela va donner un effet ciseaux. »

Mme GONTIER : « Effectivement, je pense que M. LANDREIN a raison sur le fait que ce n'est pas le lieu pour lancer ce débat mais le prix des produits agroalimentaires n'est pas lié au prix des fournisseurs agricoles mais au prix que prennent en cours de route la grande distribution et les différents intermédiaires. Si vous avez bien écouté le texte que j'ai lu, il est dit qu'il faut une enquête pour voir à quel niveau il peut y avoir des marges qui pourraient être aujourd'hui considérées comme excessives et éviter cette dérive inflationniste. Il n'est évidemment pas question d'enlever une juste rémunération aux fournisseurs de matières premières. »

Monsieur le Maire : « Je propose que l'on remplace « blocage des prix » par « blocage des marges ». Cela me paraît une juste chose puisque c'est par rapport à ceux qui s'enrichissent à la fois sur le dos des consommateurs et sur celui des producteurs. D'autres remarques sur ce texte ? »

Mme LUIS : « Je dirais que nous avons en face les salariés de Ratier mais que le problème est le même pour tout le monde et pour toute activité. Je rejoins M. LANDREIN quand il dit qu'il faut plutôt chercher une solution dans l'intérêt de tout le monde. Je comprends les salariés de Ratier mais le problème est partout. »

Aucune intervention extérieure ne pouvant avoir lieu dans le cadre du Conseil Municipal, Monsieur le Maire suspend la séance à 18h40 pour permettre aux syndicats salariés de l'entreprise Ratier Figeac présents dans la salle de s'exprimer.

Monsieur le Maire ouvre de nouveau la séance à 18h50.

Monsieur le Maire : « Je propose de mettre aux voix le vœu modifié. Je pense qu'il faut être le plus clair possible. Faire trop est parfois contreproductif. Je pense que nous sommes tous d'accord pour reprendre la première partie du texte de Mme GONTIER. On peut interpeler le Gouvernement mais je pense qu'il l'est déjà. Il vaut mieux dire que nous nous engageons :

✓ à tout faire pour faciliter le dialogue entre citoyens, salariés, syndicats et directions d'entreprise afin de défendre aussi bien les conditions de vie de tous en termes de pouvoir d'achat à court terme que notre outil de production à long terme

✓ à œuvrer pour que toutes les aides publiques légitimes apportées aux entreprises directement par notre collectivité (et non pour les autres collectivités car nous ne votons pas ici pour nos autres collègues du Grand-Figeac)

Propos inaudibles de Mme GONTIER

Monsieur le Maire : « Eh bien vous la proposerez au Conseil Communautaire. Aujourd'hui, nous sommes en séance du Conseil Municipal. C'est pour cette raison que je précise « par notre collectivité ». Je précise que, bien évidemment, Madame la Sous-Préfète sera au courant puisque l'on va lui soumettre et qu'elle est déjà saisie du dossier. J'ai eu l'occasion d'échanger avec elle. La commission sera réalisée auprès de Monsieur CHANUT. Est-ce que cette motion raccourcie peut rassembler l'unanimité ? »

M. LANDREIN : « Sous cette forme-là il n'y a aucun souci. »

Mme GONTIER : « Bien évidemment, pour nous, il n'y a aucun souci mais il est fort dommage de ne pas reprendre les points que d'autres élus municipaux ont fait remarquer aussi aujourd'hui. C'est un système qui ne favorise pas une répartition de la richesse de la même manière entre tous ceux qui contribuent à la créer. En fait, cela n'est pas de notre niveau mais de celui du Gouvernement. Par contre, en tant qu'élu, nous sommes censés faire le lien entre les élus ou les représentants nationaux et les citoyens localement. Nous trouvons donc fort dommage que cette partie-là du texte soit enlevée car c'est tout aussi important. »

Monsieur le Maire : « Je vous entends néanmoins je sou mets au vote la version que je viens de vous lire. »

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Nous nous associons au souhait légitime de tous les salariés du secteur public et privé, de pouvoir vivre dignement de leur travail. Nous comprenons le malaise des grévistes dans différentes entreprises dont certaines sont installées sur Figeac et leur revendication principale de hausse immédiate des salaires afin de stopper la diminution de leur pouvoir d'achat face à une inflation annoncée dorénavant à 5,7% sur un an par l'INSEE.

Le Conseil Municipal s'engage,

À tout faire pour faciliter le dialogue entre citoyens-salariés, syndicats et directions d'entreprises afin de défendre aussi bien les conditions de vie de toutes et tous en termes de pouvoir d'achat à court terme que notre outil de production à long terme ;

À œuvrer pour que toutes les aides publiques légitimes apportées aux entreprises directement par notre collectivité, soient dorénavant conditionnées à des engagements sociaux, environnementaux et en termes d'égalité femmes-hommes.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. JANOT : « Nous venons d'aborder un point prioritaire mais j'en ai un deuxième que je voudrais que l'on aborde avant de passer au point suivant. Ce point concerne la vie sur notre commune et surtout les enfants. Vous avez reçu, comme moi, le courrier de l'association des assistantes maternelles « ASSMAT Synergie ». Pour être clair, cette association existe depuis 2014 et fait un travail important sur le territoire en lien avec la communauté de communes, le CIAS et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle vous a sollicité le 10 mars afin de pouvoir bénéficier, comme chaque année depuis sa création, d'un emplacement sur le marché pour le samedi 14 avril il me semble, afin de collecter des fonds. Ces fonds, je cite « sont destinés à acheter des livres pour les enfants et financer l'hébergement du site internet créé en 2016 et plébiscité par la communauté

de communes et l'ensemble des usagers du territoire ». Le courrier en réponse signé de la main de Mme Marta LUIS élue en charge du commerce, refuse de satisfaire la demande pour le motif suivant : « comportement non adapté sur le marché lors de la crise du Covid en 2019 ». Alors là, les bras m'en sont tombés. Je ne comprends pas du tout ce qu'il s'est passé. Comment peut-on refuser cela à une association qui œuvre pour le bien vivre ensemble, pour nos enfants et aussi pour l'enseignement ? Que s'est-il passé Mme LUIS ? Qu'ont fait les assistantes maternelles pendant le Covid ? Eh bien elles ont surtout travaillé. L'une d'entre-elles a exprimé ses opinions. Elle en a le droit, je suis désolé. Elle les a exprimées sur plusieurs marchés avec les membres du collectif qui venaient chanter. Il me semble que certains d'entre nous se sont retrouvés devant ce collectif pour les applaudir. Une association d'intérêt général se voit donc pénalisée dans son activité du fait des opinions d'une personne. Effectivement, je ne comprends toujours pas comment on en est arrivé là. Peut-être que Mme SERCOMANENS peut répondre à cela. Pourquoi un tel jugement envers une association ? Pour moi c'est incompréhensible. Il y a eu un amalgame terrible et inacceptable. C'est une attaque contre la liberté d'expression et d'opinion. J'aimerais entendre Mme LUIS et peut-être aussi Mme SERCOMANENS. C'est dommage que l'élue en charge de l'enseignement ne soit pas là parce que j'aurais bien aimé l'entendre là-dessus. Je vous demande de revoir votre position et de donner immédiatement une suite favorable à cette association afin qu'elle puisse reprendre sa collecte. Personnellement, en tant qu' élu, je présenterais mes excuses à cette association. J'espère être suivi par l'ensemble du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « C'est au Maire de répondre. Pour quelle raison ? Je rappelle que le marché est principalement dédié aux producteurs. Rappelez-vous que lors de l'épisode Covid, nous avons dû faire malheureusement un choix en termes de places. Nous avons priorisé les producteurs locaux. Tout ce qui vient ensuite est, par conséquent, non prioritaire (même si ce n'est pas le bon terme). En tout état de cause cela vient en plus. Il y a donc une procédure. Si je vous réponds, c'est que c'est le maire qui est responsable devant vous tous. Ce n'est ni Mme LUIS, ni Mme SERCOMANENS ni Mme LAPORTERIE qui gèrent l'occupation du domaine public. Vous m'avez donné délégation pour gérer l'occupation du domaine public. La loi, et ce n'est personne d'autre, qui a donné les pouvoirs (très forts sur le papier mais très faibles en réalité) de police du maire pour pouvoir gérer la police sur l'espace public. C'est en vertu de ces deux délégations que sur avis non hâtif du responsable de la police municipale qui gère les emplacements sur le marché et sur l'avis conforme de la commission Foire et Marchés a été refusé l'emplacement pour la demande d'ASSMAT Synergie. Afin de pouvoir m'en expliquer j'ai proposé un rendez-vous aux signataires du courrier le 16 juin dernier qui n'a pas été possible en raison des horaires proposés qui ne convenaient pas. Une autre date est sous le coude qui est celle du 19 juillet prochain. Je ne veux pas entrer dans le fond du sujet mais je m'en expliquerai directement auprès des intéressées. Je peux vous dire qu'il sera donné une suite favorable puisque je n'ai pas besoin de le faire voter mais je veux m'expliquer sur les conditions qui ont amené cette décision. Effectivement, il y a un problème de personne et en termes de responsabilité, je dois aussi regarder qui se trouve derrière les demandes au-delà de l'association elle-même. Ce n'est certainement pas l'association elle-même qui est visée mais la personne. Lorsque d'autres personnes m'ont écrit, je leur ai répondu et c'est pour cette raison que je vais les recevoir. Vous pouvez être sûr que l'avis sera favorable mais je tiens à m'en expliquer pour que vous sachiez de quoi il retourne. »

M. JANOT : « J'entends tout à fait qu'il y a des règlements. Il s'agit d'une association qui a des besoins. On ne parle pas de marché mais imaginons que demain, un des joueurs de rugby prenne un carton rouge pour un acte malveillant envers un adversaire et qu'on lui interdise toute autre activité. Ce serait pareil. »

Monsieur le Maire : « Ne comparez pas tout. C'est pour cette raison que je ne veux pas entrer dans le détail. Lors de ces manifestations durant les marchés des samedis, vous m'avez demandé de prendre position et nous avons voté, je vous le rappelle, un vœu relatif aux désagréments et aux périls causés sur le marché. Il faut être clair, il ne s'agit pas d'un carton rouge sur le stade mais bien de l'occupation du domaine public. À partir du moment où il y a des troubles à l'ordre public, je dis stop en attendant de voir. »

M. JANOT : « Il n'y a pas eu troubles à l'ordre public. »

Monsieur le Maire : « Si ! Je suis désolé. Vous n'avez qu'à demander aux commerçants concernant la baisse de leur chiffre d'affaires et à ceux qui pliaient à 11h pour ne pas se retrouver au milieu de la manifestation. Et je ne vous parle pas de ceux qui se sont fait agresser verbalement. Pour avoir été en rendez-vous avec le Procureur de la République la semaine dernière, toute atteinte même verbale envers un élu ou un représentant d'un élu de la République est considérée comme inacceptable et répréhensible. Il ne s'agit donc pas juste d'un carton rouge mais bien d'un délit passable, dans les cas extrêmes, de la correctionnelle. Ce n'est pas juste une amende de 4^{ème} classe. »

M. JANOT : « J'entends tout à fait et je suis d'accord avec ce que vous venez de dire sauf que l'association n'a pas commis de délit. »

Monsieur le Maire : « Je suis d'accord mais c'est pour cette raison que je voulais m'en expliquer. »

Mme SERCOMANENS : « Personnellement, j'ai pris connaissance de ce problème lorsque j'ai reçu le courrier recommandé de l'association ASSMAT Synergie. Je n'étais pas du tout au courant de ce refus. Je me suis précipitée vers la représentante du relais d'assistantes maternelles. Le CIAS a toujours soutenu, je pense, les associations d'assistantes maternelles. J'ai toujours été auprès d'elles lorsqu'il y avait des soucis. Je regrette que l'association ne soit pas venue me trouver avant d'envoyer un courrier. On aurait pu en discuter. Il y a un amalgame entre le premier courrier de demande de la présidente et le deuxième courrier

des membres de l'association. Je le regrette, je le dis franchement mais on aurait pu en discuter. D'ailleurs elles ont été accueillies sans problème le jour de la fête du jeu. Après, je pense qu'il y a des raisons à ce que vient d'expliquer Monsieur le Maire. Elles savent que je suis là pour les soutenir dans leurs actions comme nous l'avons toujours prouvé. »

Monsieur le Maire : « Je confirme qu'il n'y a aucun souci avec l'association avec qui, comme l'a dit Mme SERCOMANENS, nous avons toujours très bien travaillé. »

Mme GONTIER : « En partant sur le débat sur ce qu'il s'est passé ou non sur le marché, on mélange un peu tout et on noie le poisson. L'idée est que l'on ne peut pas interdire quelque chose à une structure associative ou autre du fait du comportement par ailleurs d'un de ses membres. Cela n'a rien à voir et c'est une atteinte à la liberté d'expression. Venant de la municipalité, de gauche normalement, je trouve cela particulièrement choquant. On peut le justifier dans tous les sens. Stigmatiser et interdire quelque chose à une association d'intérêt général et qui a rendu beaucoup de services à la collectivité et qui travaille avec la communauté de communes, parce que l'une d'entre elles a eu un comportement inapproprié, cela est juste inacceptable. C'est une forme d'abus de pouvoir. Je trouve cela très choquant. »

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas d'être contre une association ou de la stigmatiser. Il s'agit de ne pas les autoriser à utiliser un emplacement sur le marché qui n'est pas de droit. Je rappelle que le marché est réservé aux commerçants. Dans le règlement, tout le reste est dérogatoire. »

Mme GONTIER : « Pas de souci, sauf que ce qui est dit dans le courrier est « m'ayant été rapporté un comportement non adapté sur le marché lors de la crise sanitaire du Covid 19 ». Cet accès aurait été refusé pour X raison, cela aurait relevé du règlement que vous évoquez. Refuser pour comportement inadapté, c'est de la stigmatisation d'un de ses membres. Ce n'est pas la même chose. »

Monsieur le Maire : « Ce courrier a l'avantage d'être clair et je pense qu'il a été reçu pour tel. On peut continuer à perdre du temps. Je propose à présent de passer à l'ordre du jour. »

Mme GONTIER : « La défense de la liberté d'opinion n'est pas de la perte de temps. »

Mme LUIS : « Je n'ai pas grand-chose d'autre à rajouter par contre à m'expliquer oui puisque c'est à moi que vous vous êtes adressé. Le courrier en réponse est effectivement signé par moi-même puisque je suis en charge du commerce qui n'est pas une délégation facile. Les commerçants sédentaires et non sédentaires sont nombreux à être venus vers moi avec des commentaires concernant cette manifestation. Pour moi, c'est très difficile mais nous avons débattu le sujet en Conseil des Adjointes et je ne suis jamais seule à prendre la décision. Je tenais à le préciser. Monsieur le Maire supervise tout et fait bien son travail. C'est la raison pour laquelle il a tenu à s'expliquer avant. »

Monsieur le Maire : « C'est moi qui signe le papier lorsqu'il y a une demande de dérogation comme chaque fois qu'il y a une demande de salle. C'est le maire qui dit oui ou non. Je prends donc la responsabilité lorsque je dis non. Je réfléchis, je m'informe et je ne me défile pas en disant que ce n'est pas moi mais les autres. Je ne vous laisserai pas continuer sur le sujet car nous avons un conseil court qui pouvait nous permettre de finir dans des délais raisonnables. Je ne le laisserai pas rallonger même avec des motifs louables. »

CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE FIGEAC - AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTISITES DU GRAND-FIGEAC

La ville de Figeac a été retenue parmi les 222 territoires du programme national Action Cœur de Ville et la convention cadre a été signée le 27 septembre 2018. Pour mémoire, la convention Action Cœur de Ville définit le projet de redynamisation du centre-ville porté par la ville de Figeac selon 5 axes : habitat, commerce et développement économique, mobilités, espaces publics et patrimoine, équipements publics et offre culturelle. Cette phase d'initialisation d'une durée de 18 mois, a permis de lancer des actions sur le cœur de ville et d'affiner la stratégie d'intervention de Figeac.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national « Action Cœur de Ville » en introduisant dans son article 157 la procédure d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette procédure permet de déclencher des leviers d'actions ORT et confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- accompagner les porteurs de projets avec les aides Action Logement.

Pour cela, une procédure accélérée a été instaurée, autorisant cette transformation par courrier co-signé par Monsieur le Maire et Monsieur le Président du Grand Figeac au Préfet, après avis du comité de projet intégrant l'ensemble des partenaires du programme. Ce dernier s'est réuni le 21 juin 2019 et s'est prononcé favorablement, confirmant le périmètre et la stratégie d'intervention et listant les actions dites matures. Le périmètre d'intervention a été arrêté par le Préfet de département le 30 juillet 2019.

Un premier avenant à la convention cadre action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation de Territoires multisites du Grand-Figeac, a été signé le 18 mai 2021 par l'ensemble des partenaires et intègre 38 actions définies dans le périmètre ORT de Figeac. Pour rappel, cet avenant est conjoint avec la commune de Capdenac Gare qualifiée de polarité principale, au même titre que la commune de Figeac.

L'inscription des communes de Cajarc, Capdenac-Gare et Lacapelle-Marival dans le programme Petites Villes de Demain en 2021 implique la création de secteurs d'intervention ORT dans les communes de Cajarc et Lacapelle-Marival. Ce nouvel avenant intègre les éléments suivants :

- ✓ Une évaluation 2018-2021 pour le programme Action Cœur de Ville de Figeac et des modifications dans le plan d'action global,
- ✓ Une modification du secteur d'intervention et du plan d'action global pour la Commune de Capdenac-Gare,
- ✓ L'ajout de « livrets » pour Cajarc et Lacapelle-Marival.

Concernant notre commune, une évaluation du programme Action Cœur de Ville permet de dresser une dynamique positive du cœur de ville. Ainsi, sur les 38 actions, 13 actions sont achevées, 21 sont en cours et 4 restes à lancer. Cette évaluation met en lumière les chantiers livrés, mais également les projets en cours. Un faisceau d'indicateurs sur l'axe 1 (habitat) et l'axe 2 (commerce) permet de mesurer l'impact des actions engagées.

Trois nouvelles fiches actions viennent compléter cet avenant. La stratégie de reconquête et le périmètre présentés dans le dernier avenant restent inchangés. Une mise à jour du plan de financement des projets a été complétée.

Les trois fiches actions ajoutées sont les suivantes :

- Renaturation du site du Surgié et création d'une passerelle piétonne depuis la RN122
- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare – étude de faisabilité pré-opérationnelle puis phase travaux
- Aménagement d'un jardin public en cœur de ville – Aménagement de la place Sully

Le Comité Régional d'Engagement, instance qui réunit l'ensemble des partenaires financiers d'ACV, a validé le projet d'avenant le 28 juin dernier.

Je vous propose d'approuver ce projet d'avenant n°2 à la convention « Action Cœur de Ville de Figeac ».

M. LANDREIN : « Avant d'aborder le sujet je voudrais faire une remarque. Nous venons de voir deux sujets. L'un qui touche les syndicats de l'entreprise Ratier et l'autre une association qui souhaitait que l'on traite un problème sur lequel je n'ai jamais reçu aucun courrier de leur part et je ne savais pas de quoi on parlait. Leur demande était peut-être légitime. La seule chose qui me surprend est que tous ces gens qui sont extrêmement intéressés par le territoire sont venus puis sont repartis. Je me permets juste ce petit commentaire. Les sujets que nous allons aborder sont au moins aussi importants que ces deux sujets abordés précédemment. Particulièrement celui qui vient et qui concerne l'Action Cœur de Ville. Je suis toujours un peu surpris lorsque l'on me dit que l'on aime son territoire et que finalement, lorsque l'on a débattu du sujet qui nous intéressait, on s'en va. Je ferme la parenthèse. Ce qui est sûr, c'est que concernant l'Action Cœur de Ville, vous avez bien fait de mettre ce point à l'ordre du jour. Cela fait deux ans maintenant que nous sommes conseillers municipaux (dits « minoritaires »). Petit à petit, on se rend compte qu'il y a des sujets sur lesquels nous avons beaucoup de cohérence et où il y a pas mal de sujets sur lesquels nous sommes en accord assez rapidement et, je pense, pour l'intérêt du territoire. Quelques fois, on se dit « est-ce que l'on est vraiment dans l'opposition ? ». Sur des gros sujets comme l'eau et l'assainissement où il y a des investissements lourds, nous les avons votés après y avoir travaillé comme un seul homme. En fait, il y a un vrai sujet sur lequel je comprends pourquoi je ne suis pas dans votre équipe. C'est celui-là. J'ai regardé avec beaucoup d'attention ce dossier. Plusieurs fois. Je suis convaincu d'une chose. Nous sommes passés à côté d'une extraordinaire opportunité. Il suffit de regarder ce qui se passe dans d'autres communes. Je pense à Guéret par exemple. C'était l'occasion de travailler sur le Figeac de

demain et peut-être le Grand-Figeac de demain. Je pense que cette opportunité est ratée. Toutes les actions qui sont menées sont sûrement des actions intéressantes. La seule question est : s'il n'y avait pas eu Action Cœur de Ville, qu'est-ce que l'on n'aurait pas fait ? Je ne suis pas convaincu qu'il y aurait une liste très longue. On a été choisi dans le cadre d'Action Cœur de Ville puis ensuite le Grand-Figeac, Cajarc, Lacapelle, Capdenac.... Très honnêtement, je n'y comprends plus rien. Je ne comprends pas très exactement quel est le sujet même d'Action Cœur de Ville aujourd'hui. Si quelqu'un est capable de me donner le nom du directeur de projets... Moi, je ne le connais pas. J'avais des doutes depuis quelques temps. Au regard du sujet je n'en ai plus. Dommage que M. BALDY ne soit pas là mais je vais faire une remarque : je crois que la première fois que l'on a entendu parler du plan vélo, on était en 2013. Nous sommes en 2022. L'ADEME a donné son accord et en fait, on n'avance pas. L'autre jour, j'ai posé la question de savoir pourquoi il y avait 6 places de parking autour de la place Carnot et non 2,4 ou 8. On m'a répondu « sûrement pas zéro car cela faisait partie du cahier des charges ». Ah bon. Il y a une étude mobilité et sur le commerce qui a été faite. Nous en sommes restés à l'étude qui disait que nous n'avions pas le droit de piétonner la totalité du centre-ville. Je ne dis pas qu'il faut le faire mais juste que ces étapes n'ont pas été faites ou n'ont pas servi. Je trouve cela vraiment dommage. Les actions qui sont menées sont des actions sur lesquelles il n'y a pas grand-chose à dire. « Habiller » la mobilité en citant les deux parkings Bardet et des Carmes en Actions Cœur de Ville est une impression mais c'est une chose que l'on n'a pas géré. »

Monsieur le Maire : « J'ai toujours plaisir à discuter avec vous parce que vous êtes quelqu'un qui travaille bien ses dossiers et c'est appréciable plutôt que d'avoir une discussion sur des bases floues. Avant que vous ne soyez Conseiller Municipal, nous nous étions rendu à Bordeaux ensemble et avons passé une agréable journée où nous avons été à peu près « raccord » sur la façon de voir les choses. Je vous rassure, même dans la majorité municipale, on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout. Tout comme on n'est pas obligé d'être contre tout pour être dans l'opposition. Et heureusement ! Je rappelle cela en toute gentillesse et il n'y a aucune arrière pensée. Je crois que l'on commence à se connaître assez pour savoir le moment où l'on peut se dire des vacheries ou des choses sincères. Je partage les dernières phrases concernant l'« habillage » mais parce qu'il s'agit d'ingénierie. Pour être dans des montages de dossiers depuis plusieurs dizaines d'années, lorsque vous regardez à tous les échelons (et nous sommes à l'échelon de la mairie) tout le monde fait peu ou prou de l'habillage. Les propositions révolutionnaires il y en a quelques-unes mais c'est très rare. Pourquoi ? Parce que le nerf de la guerre ce sont les budgets. Cela ne vous a certainement pas échappé. De ce fait, peut-être que tout n'aurait pas été réalisé ou seulement la moitié car nous n'aurions pas eu les subventions correspondantes. Le fait d'avoir le label « Action Cœur de Ville » nous permet d'être prioritaires sur le fléchage non seulement d'État mais également de la Région Occitanie car nous l'avons doublé avec le programme régional « Bourg Centre ». Comme nous nous trouvons également dans le PETR où se trouve la fameuse maquette où se trouvent tous les programmes d'investissements de toutes les communes du Lot, cela nous permet d'être prioritaires sur les aides départementales. Nous avons inscrit dans notre programme les aides aux économies d'énergie. Cela est devenu encore plus prégnant aujourd'hui. Grâce au fait que nous soyons Action Cœur de Ville, nous avons aussi pu bénéficier d'un diagnostic gratuit dans le cadre du dispositif « 1 000 écoles », non seulement de nos écoles mais aussi d'un grand nombre de nos bâtiments publics. Cela va nous servir pour essayer de diminuer la facture énergétique. Concernant la place Carnot dont le projet était inscrit depuis plusieurs années, sans Action Cœur de Ville nous ne serions pas devenus prioritaires. Peut-être la chose que l'on n'a pas faite mais que l'on aurait pu faire est la « boutique à l'essai ». Pourquoi on ne l'a pas fait ? Aujourd'hui, il y a suffisamment de voies pour des porteurs de projets pour leur mettre le pied à l'étrier. Si demain il y en a un qui a un projet original et innovant à condition que ce ne soit pas pour ouvrir une énième pizzeria, nous l'aiderons, évidemment. Vous dites, un peu méchamment, concernant notre manager centre-ville « à part lui verser un salaire ». Pareil pour notre animatrice d'Action Cœur de Ville. Nous sommes tout de même, Mme LUIS autant que moi, très souvent présents dans les réunions. Vous le saviez lorsque vous étiez président de l'association des commerçants, on ne laisse pas tomber les commerçants et nous avons un dialogue permanent, non seulement les samedis ou lors de l'ouverture des dimanches. Si nous n'avions pas de poste cofinancé de manager de centre-ville, nous en ferions moins. On n'a pas fait quelque chose de révolutionnaire mais on s'est donné les moyens. Nous avons mis en place un certain nombre de préconisations. Il n'y a pas un samedi où je ne rencontre pas quelqu'un qui me dit « on sait que vous avez profité du Covid pour étaler les commerçants non sédentaires lors du marché hebdomadaire mais c'était une bonne chose car du coup le marché est plus sympathique et plus aéré ». Nous avons fait une pierre deux coups car le parcours marchand que l'on nous avait montré a été rebouclé avec la rue d'Aujou où il n'est pas la peine de faire la « boutique à l'essai » puisqu'il y en a qui ont décidé de s'y lancer. Je rappelle que la première vitrine subventionnée par la commune qui est celle du cordonnier dans cette même rue a incité d'autres boutiques à faire de même. Du coup, nous avons eu des discussions avec deux autres porteurs de projets de deux maisons dans cette rue qui étaient en déshérence. Je suis d'accord, ce n'est peut-être pas révolutionnaire et cela ne fait pas rêver, mais toutes ces actions ce font pour deux raisons : parce que l'on y a réfléchi avant et que l'on a les moyens derrière. Nous avons un problème récurrent sur lequel vous m'avez interpellé également. C'est celui des SDF rue Gambetta. Je suis contre l'interdiction de la mendicité mais

pas la mendicité agressive et alcoolisée. La gendarmerie ne pouvait pas intervenir et j'ai dû prendre un arrêté pour que cela soit possible. On en revient au sujet précédent. Il faut qu'il y ait des commerces qui puissent vivre de leur travail car sinon ils fermeront boutique et des habitants qui puissent trouver des commerces et de quoi se loger. Lorsque je me rends à des réunions ACV, je l'avoue, cela me donne des idées que je n'aurais pas eu tout seul. Vous parlez de Guéret. Lorsque je me suis rendu à Dax pour voir l'état du commerce, j'ai vu une rue commerçante qui se tient à peu près mais une boutique sur 3 est fermée. D'autres rues ont 3 boutiques sur 4 fermées. Lors d'une réunion il a été demandé que ceux qui avaient plus de 12% de vacance commerciale dans leur commune de se lever. Toute la salle était debout sauf moi puisque nous n'avons pas plus de 12% de vacance commerciale. Je ne dis pas que j'étais fier car seul assis on ne m'a pas vu mais je me suis dit que dans toutes ces villes il y avait un problème. Je ne cherche pas à vous convaincre et je comprends votre impatience. C'est la nature humaine. Je comprends votre agacement qui est le mien aussi. Nous avons le même constat sur le taux d'abstention aux dernières élections et le désintérêt de la population sur ce que font les élus en général qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. On ne pointe que ce qui ne va pas et on vous le fait remarquer. Les réseaux sociaux se déchainent sur la verrue sur le nez de celui qui prend la parole et ne regarde pas les choses essentielles. On parle des choses au début des études et vous nous dites que ça n'avance pas. Certes mais soit on vous en parle quand tout est « cuit » la veille de l'inauguration et vous nous direz à juste raison que vous n'avez pas été associé au projet. Il faut trois ans pour qu'un projet avance, on le sait. D'ici peu nous travaillerons pour le prochain mandat. Je suis aussi navré que vous que l'on ne puisse pas avancer plus vite. Je constate. Lorsque l'on veut faire une réunion avec les caméras du monde entier la veille d'une élection présidentielle, on y arrive. Quand on veut faire un concert avec 7 000 personnes en s'y prenant 1 mois à l'avance, on y arrive mais c'est plus risqué. Par contre, lorsque notre commune veut porter des projets à moins de trois ans à l'avance, c'est mission impossible. On nous a parlé de simplification administrative, de décentralisation, de loi 3DS, etc...mais je ne vois pas que cela avance beaucoup. »

M. LANDES : « En ce qui concerne le programme 1 000 écoles, je me battrais pour que l'on ait cela en fin d'année. Pour ce qui est du plan vélo il y a deux choses importantes. Il y avait tout d'abord un problème foncier car il fallait pouvoir faire les acquisitions foncières nécessaires. Ces acquisitions ont pu être réalisées de manière assez intelligente puisque il s'agit de cessions gratuites et ne coûteront donc rien à la commune. Ensuite, nous attendions que le Département du Lot programme la réfection de la bande de roulement entre l'entreprise Ratier et le rond-point de La Pintre. Cela devrait être fait pour l'automne. Nous avons eu, la semaine dernière, une réunion à ce sujet où, d'ailleurs, un certain nombre de personnes étaient conviées et où nous nous sommes retrouvés à deux personnes. Nous avons donné comme consigne au bureau d'études de respecter les dates. Les travaux devraient démarrer le dernier trimestre de cette année pour la partie centre-ville / Drauzou. L'autre partie rencontre des problèmes d'itinéraire notamment sur les allées Victor Hugo et sur l'arrivée au Domaine du Surgié mais cela devrait se faire en suivant. Ce retard ne s'explique pas uniquement sur des problèmes administratifs mais également sur le fait que le Département a retardé de deux années la réfection de la chaussée. Voilà en ce qui concerne l'explication de ce côté-là. »

Monsieur le Maire : « J'enfonçe le clou en vous renvoyant aux deux tableaux si vous n'avez pas eu le courage de lire tout le document. Le tableau sur l'indicateur de suivi de l'axe 1 que vous avez sur le nombre de réhabilitations. De 11 réhabilitations en 2017 nous sommes passés à 38 en 2021 y compris sur les constructions neuves qui n'ont rien à voir avec Action Cœur de Ville mais qui ont un lien avec son attractivité où nous sommes passés de 9 en 2017 à 30 en 2020 et 30 en 2021. Concernant les dossiers ANAH, nous sommes passés de 9 à 15. Vous avez les indicateurs sur les commerces. Je sais bien que le nombre de mutations de commerces n'est pas un indicateur sur la bonne santé mais je regarde plutôt la valeur des fonds de commerces qui ne s'effondre pas mais qui, au contraire, se maintient et qui est corrélée au chiffre d'affaires. Je vois avec bonheur que le nombre d'adhérents de Figeac Cœur de Vie est aussi en augmentation. C'est aussi un axe sur lequel on travaille car avoir un interlocuteur unique pour tous les commerces est une bonne chose. Nous travaillons aussi pour les commerces qui ne sont pas adhérents mais l'information est moins bien relayée. Je ne cherche pas à vous convaincre car il y aura toujours un décalage entre les attentes et ce qui est fait mais je veux dire que n'avons pas rien fait du tout. »

M. BROUQUI : « Il faut savoir que sur ces sujets-là, ce que nous avons tendance à reprocher et pas seulement sur ce mandat, c'est le manque de prospective. Je comprends bien qu'Action Cœur de Ville est là pour financer et cela est très bien que l'on utilise ce programme. Il faut l'utiliser au mieux. On sait aussi que les travaux mettent du temps. Simplement, que veut-on faire de Figeac sur les 5, 10 ou 15 ans à venir ? C'est notre question principale. Effectivement, c'est du coup par coup car ce financement est arrivé. Si en amont il y avait eu une prospective : veut-on un centre-ville piéton, etc...Tout ceci est un débat que l'on aurait dû avoir. Vous disiez tout à l'heure que même au sein de la majorité municipale vous aviez des désaccords. Eh bien nous aussi nous en avons sur certaines situations et notamment sur le sujet de la piétonisation. On peut discuter des choses. Il faut juste les étayer. Je voulais revenir sur la proposition que je vous ai faite parvenir dont j'étais à l'initiative concernant le temps des travaux de la place Carnot. Vous l'avez expliqué d'une manière qui forcément me met en désaccord. On nous dit que ce projet, on ne l'a jamais fait donc on ne le fera pas. Mais il y a des choses que vous n'avez jamais faites mais qui seront bien plus tard.

Si on ne le fait jamais, cela ne marchera pas. Nous sommes Figeac avec ses 10 000 habitants. Nous ne sommes pas Faycelles avec un centre-bourg où il n'y a pas de commerce. »

Monsieur le Maire : « Il y a Aynac également ainsi que Lacapelle Marival. Comme je vais souvent à Saint-Céré, c'était un peu « galère » avec le détour par le stade d'un côté et par le lotissement de l'autre côté. »

M. BROUQUI : « Je m'y rends aussi tous les 15 jours et il se trouve que j'ai suivi ces travaux de Aynac. Ce n'est pas parce que vous ne l'avez pas fait qu'il ne faut pas le mettre en place. Ce n'est pas un engagement extraordinaire. Il s'agit juste de prendre le chiffre d'affaires 2022, de faire les travaux en 2023 et prendre le chiffre d'affaires de 2023. Si l'accès est fait correctement et si les gens jouent le jeu, il n'y a pas de raison. C'est une façon de dire aux commerçants que l'on ne s'occupe pas uniquement des façades mais aussi d'eux. Place Carnot il y a entre 80 et 90 personnes qui y travaillent. Je parle de ce lieu parce que je le connais mieux. Je n'ai pas trop compris l'argument de ne pas le faire puisqu'on ne l'a jamais fait ou de dire avec humour de faire remonter les chiffres d'affaires 2023 et 2024 pour comparer. Dès que cela touche à l'argent j'ai de l'humour mais tout le monde n'en a pas. Cela a été mal perçu. On ne demande pas des choses inaccessibles mais des choses préconisées par la CCI. Concernant les travaux en eux-mêmes, je me doutais un peu des délais de démarrage (janvier 2023). La question que je me posais concernait plutôt l'uniformité. Les rues piétonnes et semi-piétonnes se valent esthétiquement car les matériaux sont les mêmes. Idem pour les matériaux de la place Champollion. Là, ce n'est pas le cas. Si on veut mettre en avant le choix qui a été fait, je me souviens qu'il y a 30 ans en arrière, Monsieur MALVY avait déjà dit qu'il souhaitait refaire la place en la remettant au même niveau tout en gardant une uniformité. Cela était très important. Visiblement, 30 ans plus tard, cela est moins important. Est-ce que cet aspect remettra davantage en valeur la place Carnot ? Peut-être que c'est l'argument qui est défendu mais il est vrai que la prospective dont je parlais tout à l'heure nous manque un peu. Je ne dis pas que vous ne travaillez pas. Et même, à la limite, je trouve que ça travaille beaucoup. Bien, nous avons toujours des avis différents mais il y a des travaux et je fais partie de la commission. Je remercie par ailleurs les services techniques municipaux de m'avoir fait passer les dossiers en mon absence car j'ai ainsi pu les suivre. Va-t-on faire la Place Carnot d'Auch et la place Sully noire ? C'est cette orientation de l'urbanisme dans sa globalité qui nous pose problème. Nous avons l'impression que c'est du cas par cas. Je comprends que les Bâtiments de France nous embêtent mais la halle va être de couleur très claire. On nous empêche de faire des choses d'un côté mais on nous autorise à d'autres de l'autre côté qui ne sont pas en cohérence pour moi ni pour notre illustre ancien maire qui voulait une continuité dans l'aspect propre de la voirie et de l'urbanisme. J'ai été un peu long, j'en suis désolé. »

Monsieur le Maire : « Tout peut s'entendre. J'avais envie de répondre là-aussi avec humour et de dire que je vous sollicite tous par un vote incitatif au pied levé et vous demande « qui est pour la piétonisation au centre-ville ? » : eh bien voilà, je vous réponds. Vous voyez donc bien qu'il y a tout de même une majorité qui est pour la piétonisation. Toute la problématique est de savoir comment et c'est ce dont nous avons discuté. Pour reprendre les exemples, j'ai vu qu'à Dax les rues sont fermées à la circulation à midi et non 11h30. Bien évidemment que le plan d'ensemble est une piétonisation du centre-ville. On en revient à l'histoire des moyens. Si l'on avait eu les moyens de réaliser toutes les rues piétonnes en même temps et d'un seul coup, nous l'aurions fait. On « racle » les fonds de poches à chaque fois. Nous avons l'opportunité d'avoir cette double maîtrise d'ouvrage que nous n'avons pas lorsque nous avons fait les rues piétonnes. Je ne vous parle pas de la place Champollion. À l'époque, il n'y avait que la commune pour payer les travaux toute seule avec les subventions de la Région et de l'État. Là, nous avons la chance d'avoir le Grand-Figeac qui va réaliser la place Carnot et nous payer les honoraires d'architectes pour l'ensemble du périmètre (rue Séguier, place Lacombes et place du Consulat). Comme nous n'aurons pas financé la place Carnot, nous allons pouvoir inscrire le reste afin d'avoir une cohérence du fait que ce soit le même architecte qui aura réalisé le tout. Vous avez raison de dire que les temps changent. Lors de notre réunion à Dax, nous avons parlé de développement durable et de bilan carbone car c'est devenu quelque chose de prégnant. Je rappelle, pour faire sourire, que le granit noir de la place des Écritures venait du Zimbabwe. Je ne vous explique pas le bilan carbone pour l'extraire et le faire venir jusque chez nous ! Heureusement que c'est, à l'époque, l'entreprise Tardieu qui l'a mis en place. Ce n'est pas cette entreprise qui l'avait gravé mais une autre car il s'agissait d'un système innovant, via un procédé optique et électronique. Les pavés roses sont venus de l'autre côté de l'Europe puisque nous n'avons pas de carrière correspondante. Lorsque nous avons réalisé les quais Bessières, les plaques de calcaire venaient du côté de Nîmes. Là, nous allons essayer de réaliser la place Carnot avec des pierres venant d'une carrière de Cénevières qui se trouve beaucoup plus près, dans le département du Lot. Je dis bien essayer car nous n'avons pas encore signé le marché et qu'elle est peut être deux fois moins chère ailleurs. Nous allons essayer qu'ils ne nous fassent pas le coup. Je rappelle, et je suis désolé mais ce n'est pas moi qui ai fait la composition du jury auquel vous n'avez pas pu assister, mais il y a eu unanimité sur le projet. Il s'agissait d'un concours. Effectivement, il y avait un autre projet qui concourait et qui se distinguait en granit rose et avait l'inconvénient de conserver les marches sur la moitié de la place en faisant de belles arabesques avec des pavés noirs. À un moment, il faut choisir. Au début, nous avons pensé que l'Architecte des Bâtiments de France nous retoquerait tout le projet. Et bien non, il a pensé que l'on pouvait changer. Comme quoi. Après une nouvelle réunion avec lui nous sommes maintenant sur une transition entre les pavés et les blocs calcaire afin de voir comment cela peut

être réalisé entre la place Carnot et la place Champollion. Le but ultime est bien d'avoir un centre-ville piétonnisé. Cela répond aussi à la demande de parkings. Nous avons préconisé un nombre de place de parkings limité sur la place Carnot car s'il y en a tout le tour, cela n'est plus une place piétonne. D'un autre côté, s'il n'y en a plus du tout, cela ne répond pas au cahier des charges. Effectivement, il faut que les gens à mobilité réduite puissent accéder à la place. Vous pouvez reconnaître que c'est tout de même un nombre limité de personnes qui sont dans ce cas ainsi que parmi vos clients. Si on leur dit qu'avant une certaine heure, ils auront accès au stationnement minute, cela répondra à la fois à la piétonisation et au maintien d'un minimum de stationnement. Après, je ne sais pas s'il faut élargir le nombre de commission mais vous me dites qu'il y en a déjà beaucoup et que vous ne pouvez assister à toutes. Y a-t-il d'autres questions concernant cette convention Action Cœur de Ville ? »

Mme GONTIER : « Je peux prendre 5 minutes, cela ne se verra pas dans le volume des échanges. Cela paraît un peu loin mais je voulais rebondir sur les propos tenus par M. LANDREIN et M. BROUQUI auxquels on adhère totalement. Effectivement, quel dommage. Philippe LANDREIN parlait d'une opportunité extraordinaire qui avait été ratée. Effectivement, c'est une opportunité extraordinaire que l'on n'a pas su saisir. »

Monsieur le Maire : « Permettez-moi de ne pas être d'accord. »

Mme GONTIER : « Et bien permettez-moi de finir mes phrases. Et donc, on a entendu l'argumentation qui a été faite et qui a été largement développée. Bien sûr qu'il y a eu plus de moyens et que du coup ces moyens ont été utilisés pour faire des choses mais l'idée n'est pas celle-là et M. BROUQUI l'a largement reprise. L'idée est d'avoir une vision et de profiter de ces moyens pour aller vers une vision et non pour superposer différents éléments. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit et je pense que tout le monde va finir par penser à autre chose mais nous avons un document qui est « fourre-tout » dans lequel on retrouve à la fois des réalisations antérieures à la signature de la convention, des réalisations qui ne dépendent absolument pas de la mairie et donc oui, il y a beaucoup de choses mais ce n'est pas cela l'objet de la convention. Si, il y a tout de même des intérêts puisque pour des élus minoritaires que nous sommes il y a des informations qui apparaissent ici et pas par ailleurs. Par exemple, j'ai découvert qu'il y avait un rapport mensuel de fait de Flux vision et qui était transmis à l'association des commerçants tous les mois. C'est fabuleux. Qu'est-ce que ce serait chouette si l'on pouvait avoir la même chose ! Voilà, nous on ne l'a pas. »

Monsieur le Maire : « C'est un peu fastidieux de vous dire le nombre de belges, de personnes du 83 et du 62 qui sont présents place Carnot à 11h45 le matin mais si cela vous intéresse on peut vous les donner. »

Mme GONTIER : « Je suis désolée mais d'abord je pense que je n'ai pas été longue du tout donc on peut me laisser un peu de temps. Ce rapport est transmis à l'association des commerçants et je suppose que l'on pourrait en être destinataire de la même manière et que personne ne sonde les commerçants pour leur parler de ceux qui viennent du 62. C'est une façon de botter en touche. Ce serait quand même légitime que nous l'ayons et après nous en ferons ce que nous voudrons. »

Mme COLOMB : « Cela peut être demandé gentiment. »

Monsieur le Maire : « Il suffisait d'en faire la demande. Ce n'est pas la peine de le dire sur un ton revendicatif ! Vous dites « j'aimerais avoir le document » tout comme le fait M. LANDREIN lorsqu'il demande la communication d'un document et qu'on le lui fournit. Il n'y a aucun problème. Ce n'est pas la peine de prendre un tel ton. »

Mme GONTIER : « Sauf qu'on ne coupe pas la parole à M. LANDREIN, ce qui est peut-être plus agaçant de ma part. Donc, je vais continuer. On évoque ensuite le PLH qui a été validé en conseil communautaire. »

Monsieur le Maire : « Si je ne vous coupe pas la parole ici vous allez continuer et je vous dis tout de suite que le document est porté à la fois par la communauté de communes et par la commune et que c'est bien pour cela que l'on parle aussi de l'action du Grand-Figeac. Sinon, on n'aurait pas parlé de Capdenac-Gare, de Cajarc et des autres. Il y a des actions qui ne relèvent pas de la ville mais qui se trouvent dans ce programme. Vous pouvez maintenant continuer à les énumérer. »

Mme GONTIER : « Voilà pourquoi j'ai un ton agacé mais le PLH qui a été porté aux débats dans plusieurs municipalités du Grand-Figeac, nous n'en avons pas débattu en conseil municipal. C'est bien dommage. Effectivement, nous avons un retour de tout un ensemble. »

Monsieur le Maire : « Vous n'êtes pas venue à la réunion de présentation du PLH non plus. »

Mme GONTIER : « Ce n'était pas pour les élus. »

Monsieur le Maire : « Si si, c'était pour les élus et elle a eu lieu salle Balène. »

Mme GONTIER : « C'était pour tout le monde. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr pour tout le monde, y compris les élus. Je suis désolé, vous êtes également citoyenne comme tout le monde que je sache. »

Mme GONTIER : « Non mais arrêtez, je ne parle pas d'une présentation, je parle d'un débat pour pouvoir travailler dessus. Je pense que c'est une autre des limites que l'on a systématiquement. La présentation aux élus n'est pas une présentation de ce que l'on va faire et à l'arrivée de ce que l'on a fait. Vous l'avez relevé tout à l'heure. C'est un travail en commun avec des forces de propositions qui peuvent venir de tout le monde. »

Monsieur le Maire : « Le débat sur le PLH a eu lieu en commission au Grand-Figeac, je suis désolé. Je ne sais pas si vous y étiez mais il a bien eu lieu. »

Mme GONTIER : « Je suis désolée, il a été voté au conseil communautaire le fait que toutes les communes devaient discuter et valider ou non le PLH et que par défaut celles qui n'en avait pas discuté avaient implicitement donné un avis favorable. Eh bien moi je trouve que ce n'est pas très démocratique quand il y a des débats menés en conseil municipal de ne pas présenter le sujet et d'être systématiquement entériné comme si implicitement le choix avait été fait. »

Monsieur le Maire : « Si vous aviez assisté aux débats vous auriez regardé le PLH en détail et vous auriez vu qu'il était hyper favorable à la Ville de Figeac et que là où cela coïncidait était le fait que toutes les autres communes, sauf Capdenac-Gare et Cajarc, ont trouvé qu'il y en avait trop pour Figeac, que l'application du SCOT nous favorisait trop et qu'ils n'auraient plus aucun droit à construire. Certaines qui ont refusé de voter ont trouvé que c'était trop d'argent dépensé pour la Ville de Figeac et par pour eux. D'une part, il y avait un problème de calendrier pour ne pas retarder. D'autre part, faire un débat pour faire de l'autosatisfaction, je ne vois pas l'intérêt et je doute que vous auriez dit qu'il n'y en avait pas assez pour les petites communes. En tout état de causes, nous aurions renforcé, devant la presse, les communes qui étaient dans la revendication le fait que nous étions plutôt bien servis. »

Mme GONTIER : « L'idée est qu'un débat ne peut être qu'avec l'exposé d'arguments contre. Mais je n'ai pas dit cela. »

Monsieur le Maire : « Figeac est ultra-minoritaire en conseil communautaire. Vous l'oubliez souvent. J'en profite pour saluer la solidarité et la sagesse des gens qui votent sur nos propositions parce qu'ils se rendent compte que Figeac est une ville centre et que si l'on ne soutient pas la ville centre c'est tout l'ensemble qui s'écroule et que l'on ne peut pas avoir une ville centre sans commerces ni habitants et sans usines. Que connaît-on du Grand-Figeac lorsque l'on en parle au-delà de 50 km ? C'est bien Figeac. Les personnes qui habitent autour de Figeac disent qu'ils habitent Figeac lorsqu'ils partent en vacances. »

Mme GONTIER : « J'ai bien compris que je ne pourrai pas m'exprimer donc je vais aller très vite à une conclusion. Je trouve que ce n'est pas très correct de ne pas me laisser m'exprimer et de répondre systématiquement à côté. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je reviens sur l'idée que l'on est passé à côté et que l'on aurait pu se projeter dans ce que M. BROUQUI a appelé le Figeac de demain. Effectivement, il y avait quelque chose à faire. On avait les moyens et pas que les moyens financiers contrairement à ce que vous rappeliez mais aussi en termes d'ingénierie. On a des équipes qui ont été mobilisées dessus avec de très beaux partenariats et on aurait pu se projeter beaucoup plus. Donc c'est bien dommage. Ensuite, je ne reprendrai pas tous les points. De toutes façons les réponses sont plutôt à côté. Concernant la place Carnot, ce qui a été évoqué tout à l'heure sur la manière dont on a conçu le projet, on peut avoir des avis sur ce qui est bien ou non mais je pense qu'il y a un problème en termes de végétalisation et de renaturation. Je sais que c'est avec l'Architecte des Bâtiments de France qu'il faut voir cela mais dans une vision tournée vers l'avenir toutes les villes aujourd'hui savent que l'on fait baisser la température avec la végétalisation et qu'il faut donc arriver à concilier les différents impératifs. »

Monsieur le Maire : « Nous avons le projet de revégétalisation de la cour de l'école Chapou et le projet de la place Sully. »

Mme GONTIER : « Cela fait partie de notre projet, il y a déjà longtemps, je le sais. Ce qui me choque le plus sur la place Carnot c'est qu'à aucun moment, on a travaillé sur la commune même si c'est porté par le Grand-Figeac, sur ce cahier des charges. Je ne sais pas si certains ont la mémoire de s'en souvenir mais lorsque l'on avait posé la question de savoir quand est-ce que l'on travaillerait sur ce cahier des charges, on nous avait répondu qu'il n'y avait pas vraiment de cahier des charges et qu'on laissait libre cours aux architectes pour faire des propositions. Or, le cahier des charges avait bien stipulé qu'il fallait abaisser le niveau de la place. Les techniciens nous l'ont ressorti lors de la dernière présentation où j'étais présente et vous l'avez évoqué tout à l'heure. C'est évident, on savait bien qu'il y avait un cahier des charges précis. Sauf que c'étaient des éléments de fonds dont on aurait pu discuter en amont et cela avait du sens de le porter avec les conseillers municipaux. Cela n'a jamais été fait. Je vous laisse répondre autre chose. »

Monsieur le Maire : « Je ne réponds pas autre chose mais je dis simplement que si cela avait été écrit noir sur blanc dans le cahier des charges, il n'y aurait pas eu un candidat qui n'a pas été éliminé par le jury qui aurait proposé des marches d'un côté. On a simplement laissé libre cours aux architectes, et ce n'est pas contradictoire, en conservant le souhait de pouvoir effacer les marches mais cela n'était pas obligatoire. Qui dit « cahier des charges » dit « obligatoire ». Ce n'est pas contradictoire de dire que l'on souhaitait qu'il n'y ait pas de marches et que ce ne soit pas inscrit dans le cahier des charges. Je rappelle que nous avons fait une consultation citoyenne via Vooter et la présence répétée d'élus qui ont passé du temps à recueillir l'avis de la population. On ne peut donc pas dire que cela a été fait sans concertation. Nous ne l'aurions pas fait, qu'aurions-nous entendu. Nous avons aussi fait un rendu aux commerçants et je me souviens que les élus étaient là aussi. »

Mme GONTIER : « Franchement, cela ne sert à rien de se renvoyer la chose d'être là ou pas. Ce cahier des charges, l'a-t-on travaillé ensemble au niveau de la commune ? »

Monsieur le Maire : « On en a parlé lors de la réunion publique. On a eu les réactions des commerçants, des usagers et de la population. On a d'ailleurs vu que ce n'était pas forcément les mêmes. On n'a pas fait une réunion spécifique sur le sujet mais on a fait plusieurs réunions avec les usagers, les habitants et les élus

mais pas que sur ce sujet. Je veux bien que l'on multiplie les réunions mais on pointera toutes celles où vous ne serez pas et vous verrez que ce sera très dur de suivre le rythme. »

Mme GONTIER : « De toutes façons, vous faites déjà le pointage mais est-ce qu'il était impossible de nous passer ce cahier des charges ? »

Monsieur le Maire : « Il faut demander au Grand-Figeac s'il est communicable. Je ne sais pas s'il l'est. »

Mme GONTIER : « Je ne crois pas qu'il le soit mais dans tous les cas est-ce que nous l'avons eu et est-ce qu'il était compliqué de nous faire passer les éléments ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas que ce soit compliqué. C'est juste illégal. Dans la mesure où il s'agit d'un concours, c'est comme un jury d'examen. On ne peut vous donner les sujets avant le jour de l'examen. »

Mme GONTIER : « C'était bien à nous, la commune, de définir ce que l'on attendait et ce n'est donc pas le cahier des charges tel que proposé. Il s'agit des éléments du cahier des charges sur lesquels on a discuté et on s'est mis d'accord. Bon enfin, ça ne sert à rien. »

Monsieur le Maire : « Comme cela ne sert à rien, nous allons passer au vote. »

M. LANDREIN : « Juste concernant cette délibération, il y a une phrase qui est particulièrement intéressante et qui finalement est le seul aspect intéressant dans le fait que ce soit le Grand-Figeac qui soit en charge de ce dossier. Il est indiqué que dans « la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national « Action Cœur de Ville » en introduisant dans son article 157 la procédure d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ». Je vais juste prendre le premier « renforcer l'activité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'une exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques » : c'est une phrase importante et je pense qu'il serait intéressant de bien la mettre au cœur des débats futurs dans le cadre de l'évolution de la zone commerciale du Couquet où je me suis rendu hier matin et où j'ai constaté des travaux de préparation à l'installation de nouveaux commerces. Nous évoquons le taux de vacance inférieur à 12% sur la commune tout à l'heure. Il est important d'être vigilant sur la nature des installations qui vont se faire dans les mois et années qui viennent. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie de faire cette remarque et c'est bien en application de l'ORT et de Action Cœur de Ville que le Préfet a pu suspendre le projet d'extension du supermarché Leclerc qui faisait l'objet d'un permis d'aménager. La loi parle de suspension. Il a été suspendu pour 3 ans mais cela ne veut pas dire qu'il a été rayé des listes. Je ne sais pas si la loi prévoira ou pas une prolongation de ces suspensions. Ceux qui ne souhaitent pas que la politique nationale se fasse, et ils ont peut-être raison, qu'ils interrogent notre députée sur ce qu'elle compte faire pour protéger le commerce local puisqu'aujourd'hui, effectivement, il ne s'agit que d'un moratoire. Si je me suis ému auprès du maire de Capdenac-le-Haut de savoir ce qu'étaient ces travaux, j'ai eu deux réponses : c'est prévu dans le nouveau PLU de Capdenac-le-Haut et ce n'est pas encore opposable. Le maire a accordé le permis de démolir car il n'y a pas besoin d'avoir une autorisation de construire pour cela. La seconde réponse est « ce n'est pas dans la zone ». Alors je m'étonne, et là ce sont les services de l'État : comment est-ce que de l'autre côté de la route on peut prendre 1,5 ou 2 hectares, tout retourner et ensuite dire que ce n'est pas dans la zone ?! Rappelez-vous, nous avons le même débat lorsque la commission d'aménagement d'urbanisme commercial a voté contre le Leclerc Auto et qu'ils avaient « sorti du chapeau » le prétexte qu'ils étaient en bordure d'une route communale. Je suis tout à fait d'accord pour être vigilant et je demanderai au Préfet ce qu'il en est des autorisations de constructions d'autant plus que la nouvelle loi Climat et Résilience impose de façon plus drastique d'avoir des parkings plutôt enterrés pour gâcher le moins de surface possible. »

Propos de Mme SERCOMANENS inaudibles

Monsieur le Maire : « Vous vous doutez que le coût de la déconstruction est supportée par un promoteur qui a acheté le terrain et ce n'est certainement pas pour en refaire une prairie. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la Convention Opération de Revitalisation de Territoire multisites du Grand Figeac,

APPROUVE l'intégration des trois fiches actions exposées ci-dessous, le plan de financement mis à jour et l'évaluation du programme Action Cœur de Ville de 2018 à 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT).

EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "FIGEAC MOBILITÉ"

L'association « Figeacteurs : La Fabrique » s'est portée candidate auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Avenir Montagne Mobilités » visant à accompagner les territoires de montagne pour concevoir et mettre en œuvre des solutions de mobilités innovantes, inclusives et durables.

Le projet de création d'un pôle d'écomobilité douces porté par l'association a été retenu en mars dernier, au titre de la première vague de projets sélectionnés.

Parmi les actions envisagées, figure un socle de bouquets de services « Vélo » à savoir :

- ✓ un multiservice maintenance et vente d'accessoires,
- ✓ une plate-forme de livraison de colis à vélo,
- ✓ un service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

Porté par une association loi 1901 dénommée « Figeac Écomobilité » en cours de création, ce dernier service est sur le point de voir le jour avec une expérimentation d'une durée de 6 mois à compter de septembre prochain.

Le service envisagé consiste à louer, sur la base d'une tarification progressive les premiers mois, jusqu'à atteindre le prix du marché in fine, un parc d'une vingtaine de vélos à assistance électrique sur une durée d'un mois renouvelable à des usagers par lesquels le VAE serait un mode de déplacement pertinent au regard de leurs besoins de mobilités.

Je vous propose d'apporter notre soutien à cette expérimentation d'un service qui viendrait pertinemment compléter les offres déjà existantes sur notre commune en accompagnant avec nos moyens de communication le déploiement de ce nouveau service.

À cet effet, je vous invite à délibérer sur le projet de convention soumis à votre approbation.

Mme GONTIER : « Ce n'est pas compliqué de passer une convention avec une association qui n'est pas encore créée ? Les statuts ont été déposés ? »

Monsieur le Maire : « C'est en cours. Il s'agit simplement d'une autorisation à signer la convention. »

Mme GONTIER : « Du coup l'association n'est pas créée et nous n'avons pas les statuts. »

Monsieur le Maire : « Vous avez l'objet et si, par exemple, cela devrait changer vraiment par rapport à ce qui est proposé, on reviendrait vers vous. Il n'y a aucun souci. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association « Figeac Écomobilité » fixant les règles du partenariat entre la commune et l'association destiné à soutenir le projet de celle-ci d'expérimenter un service de location de longue durée de vélos à assistance électrique de septembre 2022 à mars 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ

La loi NOTRe du 07 août 2015 positionne le Département comme chef de file de l'action sociale et consacre les notions d'accès aux droits et aux services et de développement social. C'est dans ce cadre que le Département s'est vu attribuer les compétences nécessaires à la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité.

Cette même loi impose ainsi l'obligation pour chaque territoire de disposer d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), schéma qui doit, selon le plan d'action en faveur du travail social et du développement social d'octobre 2015, comprendre l'organisation du premier

accueil social inconditionnel de proximité. Signé par le Préfet le 22 décembre 2017, ce schéma comprend pour le territoire du Lot, 3 grands principes ainsi que 5 orientations déclinées en 16 objectifs. Le premier accueil social inconditionnel de proximité se retrouve dans ce SDAASP Lotois, notamment au travers des trois premiers objectifs que sont « renforcer le maillage des lieux de premier accueil », « garantir pour tous les territoires un socle commun de services » et « établir et tenir à jour une cartographie des services par intercommunalités ». Ce document caractérise donc le point d'ancrage de cette action sur le territoire.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 est venue quant à elle, étayer cette idée de premier accueil social inconditionnel de proximité en mentionnant l'importance d'aller vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité avec, entre autres, la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité.

Le premier accueil social inconditionnel de proximité repose sur trois constats nationaux que sont :

- ✓ Un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés sociales,
- ✓ Un délai d'attente important avant l'obtention d'un rendez-vous avec les services sociaux,
- ✓ Un nombre conséquent de non recours aux droits.

Dans le département du Lot, des difficultés ont également été relevées lors des différents groupes de travail et rencontres partenariales effectuées au cours de la phase préparatoire du projet :

- ✓ Difficultés de coordination des interventions pour les professionnels du domaine social,
- ✓ Méconnaissance des missions et du périmètre d'intervention des partenaires

Dans ce cadre, le Département du Lot propose à tous les partenaires impliqués dans l'accueil social d'adhérer à une convention de partenariat ayant pour objet de définir leurs engagements réciproques dans les modalités d'accueil du public et d'interconnaissance.

Je vous invite à en délibérer.

Mme GONTIER : « La liste des partenaires est-elle exhaustive ? Toutes les structures peuvent-elles adhérer et devenir partenaire ou il y a-t-il une liste limitative ? J'explique pourquoi ces questions : il y a des structures telles que Regain qu'il me paraît dommage qu'elles ne figurent pas dans la liste. Pareil pour la CADA, les Parents d'Élèves et les structures de défense des droits des femmes. »

Mme SERCOMANENS : « Tout à fait mais ce sont surtout les collectivités, le Département et l'État qui ont signé car cela dépend surtout de la loi « NOTRe ». Un annuaire a été créé avec les différents horaires d'ouvertures et les coordonnées de chaque structure. Il appartient ensuite à chaque structure, sur un premier accueil, d'orienter en fonction de la question. Chaque territoire connaît bien ses partenaires. »

Mme GONTIER : « Je comprends bien mais sur les signataires il y a les Restos du Cœur, Emmaüs, etc...et je me demandais s'il pouvait y avoir d'autres structures. »

Mme SERCOMANENS : « Je peux poser la question mais je pense que Regain peut envoyer un courrier au Département pour voir s'ils peuvent entrer dans les signataires. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles

Mme SERCOMANENS : « Je ne peux pas répondre à votre question mais je peux solliciter le Département à ce sujet. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité à conclure avec le Département du Lot et les partenaires de l'accueil social dans le Lot,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - CONVENTIONS DE BÉNÉVOLAT

La Caisse d'Allocations Familiales du Lot a renouvelé l'agrément du Centre Social et de Prévention Nicole PAULO pour une période de quatre années, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 au regard des orientations et objectifs généraux suivants :

1. Renforcer le partenariat au service de la cohésion sociale
 11. Faciliter les échanges et le lien social entre les habitants

- 12. Avoir une attention particulière en direction du public "fragilisé"
- 2. Soutenir l'implication des habitants
 - 21. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
 - 22. Valoriser la participation des habitants
- Objectifs généraux
- 3. Améliorer le service rendu aux habitants
 - 31. Renforcer la qualité des accueils
 - 32. Favoriser l'accès aux droits et à la santé des habitants
- 4. Accompagner la parentalité Figeacoise
 - 41. Renforcer les interventions "parentalité" du CSP
 - 42. Encourager la mise en réseau des partenaires parentalité
- 5. Renforcer les actions de la prévention spécialisée du CSP
 - 51. Contribuer à l'analyse des besoins de prévention du territoire
 - 52. Renforcer les actions à visée éducative

Une des missions du Centre Social et de Prévention (CSP) de Figeac précisée par la Caisse d'Allocations Familiales est de « Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ».

La participation des habitants au CSP est donc au cœur des enjeux du service. Elle peut prendre différentes formes :

- implication ponctuelle lors d'évènements portés ou accompagnés par le service comme le forum des associations ou la marche pour octobre rose,
- contribution, mise en œuvre ou animation de projets ou ateliers thématiques.

Il est à préciser que l'implication contribue au bien être des personnes engagées dans la démarche de bénévolat. Il agit sur le sentiment d'appartenance à un groupe et peut s'avérer être un outil d'insertion pertinent de publics en recherche d'emploi. La reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs compétences, l'émergence de nouvelles pratiques d'actions partagées agissent sur leur estime d'eux même.

Dans cet esprit, la prise de responsabilité peut aboutir à l'animation d'ateliers par les habitants avec ou sans l'intervention de techniciens du CSP. Il faut pour cela construire un cadre leur permettant d'agir aisément dans un équipement communal.

Deux outils complémentaires permettent de cadrer les interventions bénévoles :

- la charte de bénévolat
- la convention de bénévolat

La charte de bénévolat permet de préciser les missions et les objectifs du CSP et les réciprocitys possibles entre la collectivité et le postulant au bénévolat. La convention de bénévolat définit les modalités pratiques de l'intervention du bénévole.

Il est à préciser que ces outils présentés en annexe du projet de délibération, peuvent évoluer ou être réactualiser en fonction du projet social du Centre Social et de Prévention.

Les conventions de bénévolat du Centre Social et de Prévention permettent de faciliter le soutien des propositions d'implications et les prises de responsabilité des habitants.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme SERCOMANENS : « Je remercie la troupe de théâtre « Avis de Pas Sage » qui, sur une journée entière, a su mobiliser les habitants lors du vide grenier de Montviguier. Cela a été une très belle soirée. La nouvelle directrice de Lot Habitat était présente et a été ravie. Nous allons d'ailleurs avoir une réunion dans les prochains mois avec elle car Lot Habitat est prêt à financer de telles expériences sur la commune par le biais de conventions dans ces cités dites « sociales ». Il y aura également au mois d'août une séance de cinéma en plein air. J'espère que Figeac montera sur la cité pour y assister. »

Propos inaudibles de Mme GONTIER.

Mme SERCOMANENS : « On a changé ce qui avait été souligné. On ne parle plus d'usager mais d'habitant. Concernant les statuts, il faut attendre le retour de la CAF. »

Monsieur le Maire : « Je suis très heureux du travail réalisé par Mme SERCOMANENS sur le Centre Social mais surtout sur le fait qu'elle agrège des associations et des bénévoles avec elle. Un Centre Social qui ne fonctionnerait que par l'action municipale ne serait pas un Centre Social. L'idée est vraiment qu'il y ait des associations relais et donc des bénévoles. C'est bien qu'ils soient reconnus en ayant une charte. Ce n'est

pas juste des anonymes. On les reconnaît. Ils n'ont pas, bien sûr, les mêmes prérogatives que les salariés mais ils sont reconnus au même titre que les autres salariés du CSP Nicole Paulo. »

M. LANDREIN : « J'ai vu qu'il y avait une date limite sur la convention qui est au 30 septembre. Cette date est-elle arbitraire ou est-ce que cette charte est signée sans limitation de timing ? »

Propos de Mme SERCOMANENS inaudibles.

M. LANDREIN : « À ce moment-là, si la convention est signée sans limitation il ne faut pas qu'il y ait une date qui apparaisse. »

Mme SERCOMANENS : « Oui, vous avez raison. Sur la charte des maraudeurs, il nous est arrivé de l'abonder par rapport aux personnes qui participaient. »

Mme GONTIER : « Moi, je pense que cela a du sens de mettre une date. Quand il y a une adhésion à une association, on renouvelle l'adhésion. Donc, cela a aussi du sens de se reposer la question régulièrement de signer la charte pour éviter que les choses tombent en désuétude et d'avoir des personnes signataires qui ne sont plus là à présent. »

Mme SERCOMANENS : « Peut-être que l'on peut l'indiquer en partant sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre afin de pouvoir la revoir chaque fois. Je verrai cela avec le responsable du CSP. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de charte de bénévolat du Centre Social et de Prévention Nicole Paulo tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVE le projet de convention d'engagements réciproques de bénévolat à conclure avec les bénévoles souhaitant œuvrer aux côtés du Centre Social et de Prévention Nicole Paulo tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles d'engagements réciproques de bénévolat.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 500 000 €

Afin de financer ses travaux d'investissement sur l'année 2022, la commune a prévu le recours à l'emprunt pour le budget annexe de l'eau.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques (Banque des Territoires, Crédits Agricole, Caisse d'épargne, Banque Postale et Crédit Mutuel) pour connaître leurs meilleures propositions à taux fixe.

4 offres ont été faites dans le délai imparti. 2 banques ont fait une offre à taux fixe. Les autres organismes bancaires n'ont pas répondu à la demande.

Dans le cadre de la délégation du conseil municipal donnée au Maire au titre de l'article L2122-22 et L 2122-23 du CGCT, une décision de souscription d'un prêt à la banque mieux disante a été prise, et ce dans la limite des crédits inscrits au budget:

✓ Emprunt de 500 000 € à taux fixe 1.74% sur 30 ans pour le financement du budget annexe de l'eau auprès du Crédit agricole Nord Midi Pyrénées.

Compte tenu de la conjoncture économique et de la remontée des taux, la consultation a été élargie pour le budget annexe de l'eau au financement de l'opération à venir : renforcement de la conduite d'eau potable entre la station de production de Prentegarde et la Gare. L'autorisation de programme correspondante a été approuvée par notre assemblée par délibération du 13 avril dernier.

Une demande de financement complémentaire à hauteur de 500 000 € pour le budget de l'eau a donc été demandée avec une période de débloqué des fonds s'étalant sur 2 ans.

Je vous propose de délibérer pour contracter avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, mieux disant, le contrat de prêt correspondant.

Monsieur le Maire : « Il y a autorisation d'emprunt car cela glisse sur deux années. Si cela se calait sur le budget, il n'y aurait pas eu besoin d'autorisation. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un emprunt pour le financement de l'opération d'investissement inscrite au titre de l'AP/CP : Travaux de renforcement conduite eau potable entre la station de production de Prentegarde et la Gare.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt pour le financement des Travaux de renforcement de la conduite eau potable entre la station de production de Prentegarde et la Gare :

- Montant : 500 000 €
- Durée d'amortissement : 28 ans plus 2 ans de phase d'anticipation soit 30 ans au total
- Taux fixe : 1.74%
- Périodicité : trimestrielle
- Échéance dégressive : remboursement capital constant
- Commission d'engagement : 0.20% du montant du prêt
- Déblocage : un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat et la totalité des fonds dans les 24 mois.
- Modalités de remboursement anticipé : remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins 5 jours ouvrés, avant l'échéance.

ARTICLE 2 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

ARTICLE 3 : La commune s'engage, pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances en capital, intérêts et accessoires.

Voté à l'**UNANIMITÉ** des présents et représentés.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 1 100 000 €

Afin de financer ses travaux d'investissement sur l'année 2022, la commune a prévu un recours à l'emprunt pour le budget annexe de l'assainissement de 450 000 €.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques (Banque des Territoires, Crédits Agricole, Caisse d'épargne, Banque Postale et Crédit Mutuel) pour connaître leurs meilleures propositions à taux fixe.

4 offres ont été faites dans le délai imparti. 2 banques ont fait une offre à taux fixe. Les autres organismes bancaires n'ont pas répondu à la demande.

Compte tenu de la conjoncture économique et de la remontée des taux, cette consultation a été élargie au financement de l'opération à venir : création d'un bassin d'orage et collecteur. L'opération de programme correspondante a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération du 13 avril 2022.

Il vous est donc proposé de souscrire un emprunt de 1 100 000 € (avec possibilité de mobilisation sur deux ans du prêt) en fonction de l'avancement des travaux.

Les 450 000 € d'emprunts inscrits au budget annexe de l'assainissement seront pris sur ce droit à tirage en tant que de besoin.

Je vous propose de délibérer pour contracter avec le Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, mieux disant, le contrat de prêt correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un emprunt pour le financement de l'opération d'investissement inscrite au titre de l'AP/CP : Création d'un bassin d'orage et collecteur chemin du Moulin de Laporte.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt pour le financement des travaux de création d'un bassin d'orage et collecteur chemin du moulin de Laporte.

- **Montant : 1 100 000 €**
- **Durée d'amortissement : 28 ans plus 2 ans de phase d'anticipation soit 30 ans au total**
- **Taux fixe : 1.74%**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Echéance dégressive : remboursement capital constant**
- **Commission d'engagement : 0.20% du montant du prêt**
- **Déblocage : un 1^{er} tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat et la totalité des fonds dans les 24 mois.**
- **Modalités de remboursement anticipé : remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins 5 jours ouvrés, avant l'échéance.**

ARTICLE 2 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire

ARTICLE 3 : La commune s'engage, pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances en capital, intérêts et accessoires.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2021

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 décembre 2001, a approuvé la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur notre commune avec Gaz de France pour une durée de 25 ans.

Conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, le délégataire doit produire chaque année un rapport sur le service rendu qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu d'activités 2021 de la concession de distribution publique de gaz.

M. LANDREIN : « J'ai une remarque sur un chiffre qui a attiré mon attention concernant la notion d'investissement. Lorsque l'on regarde les investissements 2019 (on ne parlera pas de ceux de 2020 car c'est une année particulière) et 2021 on est à peu près stable. Par contre, la majorité des investissements ont été faits sur les compteurs. Cela veut dire qu'il y a eu assez peu d'investissements sur les réseaux. Peut-être est-ce partie remise mais il ne faudrait pas que pour modifier les compteurs, on en oublie d'entretenir le réseau. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison mais en ayant un peu de recul, chose que nous avons, il y a une grosse partie du réseau qui est passée de basse pression à haute pression parce que les fuites sont plus faciles à détecter. Les conduites qui étaient en fonte ont été majoritairement remplacées par des conduites en polyéthylène qui comportent moins de risques avec les mouvements de terrains. La remarque reste

valable. Le côté positif du changement des compteurs est que les branchements du côté abonné ont été revus car il y avait encore beaucoup de branchements plomb. Ils ont aujourd'hui tous été refaits à cette occasion. Au niveau de la sécurité globale, je pense que nous y avons tout de même gagné. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu d'activité 2021,

VU les dispositions de l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation du compte rendu d'activités 2021 de Gaz de France relatif à la distribution publique de gaz sur la commune,

DIT que ce compte rendu d'activités sera mis à la disposition du public en mairie. Ce dernier en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant un mois.

PLAN RELANCE - "PARCOURS DE CYBERSÉCURITÉ" – DÉCISION MODIFICATIVE

Une offre de service « Parcours de cybersécurité » est proposée par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information) aux collectivités territoriales dans le cadre du dispositif France RELANCE.

Son objectif est d'élever le niveau de sécurité de systèmes d'information via la mise en œuvre de parcours de sécurité adapté aux enjeux et aux besoins des organisations.

Le parcours de cybersécurité est organisé en 3 phases :

Le pré-diagnostic :

Sur la base d'un pré-diagnostic, l'ANSSI oriente le bénéficiaire vers un programme adapté à ses besoins et ses enjeux. Elle établit les objectifs et construit un pack initial adapté.

Le bénéficiaire contractualise alors avec un prestataire terrain afin d'être accompagné dans la démarche cybersécurité.

La phase de diagnostic initial :

L'ANSSI passe le relais à un prestataire terrain afin de dérouler les actions de sécurisation du pack initial. Le prestataire accompagnateur reste en contact régulier avec l'ANSSI assurant un suivi de bout-en-bout du respect de la démarche, de la qualité des livrables et d'apport d'expertise si besoin.

En lien avec l'ANSSI, le bénéficiaire et le prestataire terrain rédigent un plan de sécurisation formalisant et cadencant dans le temps les mesures de cybersécurité à mettre en œuvre au sein de la structure bénéficiaire.

L'ANSSI estime l'indice de cybersécurité du bénéficiaire permettant de le positionner au sein de son parcours.

Le pack relais

L'accompagnement se poursuit avec des prestations ciblées.

Le prestataire terrain met en œuvre des mesures de cybersécurité préalablement identifiées lors de la rédaction du plan de sécurisation et met à jour le plan de sécurisation du bénéficiaire.

Le projet se décompose comme suit :

DÉPENSES :

Pack initial	:	40 000 €
Pack(s) relais	:	70 000 €
TOTAL	:	<hr/> 110 000 €

RECETTES :

Subvention Etat France relance		
Pack initial	:	40 000 €
Pack(s) relais	:	50 000 €
Financement Ville de Figeac		20 000 €
TOTAL	:	<hr/> 110 000 €

Le versement de la subvention sera échelonné selon les étapes du projet et conditionné à leur bonne réalisation attestée par le prestataire en charge de l'accompagnement. La subvention sera versée comme suit : un versement immédiat de 40 000€ et un second versement de 50 000€ sous condition d'engagement des travaux du ou des Pack relais.

Il est proposé au conseil municipal d'initier, dans un premier temps, le Pack initial ce en 2022 entièrement financé.

Compte tenu du résultat obtenu, l'engagement du Pack relais vous serait proposé lors de la préparation budgétaire 2023.

Monsieur le Maire : « Vous savez que les enjeux de cybersécurité sont devenus prioritaires. Le nombre d'attaques se multiplie. Il y en a eu récemment contre des hôpitaux. Nous en avons eu plusieurs contre les services du Département. Lorsque cela touche les logiciels des services financiers ou ceux de gestion du personnel, cela paralyse tout le reste. Il serait difficile d'expliquer aux agents d'attendre leur salaire 8 jours de plus. C'est une bonne chose d'avoir cette offre de services proposée par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information qui nous garantit la sécurité. Avec la dématérialisation, il va bientôt falloir des agents à temps plein pour gérer cette partie. »

M. LANDREIN : « Pour confirmer ce que vous venez de dire, je pense que le risque est aujourd'hui partout. Toutes les structures quelles qu'elles soient peuvent être sujettes à ce type d'attaque. C'est peut-être d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on a du mal à passer au vote électronique. On sait que c'est quelque chose qui pourrait être une des actions majeures de déstabilisation d'un pays, c'est-à-dire passer effectivement par de la cyberattaque. Avoir une démarche qui permette d'avoir, dans un 1^{er} temps, un état des lieux et voir ensuite quelles sont les actions à mener est, je pense, non seulement important mais indispensable. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'offre de service « Parcours de cybersécurité » proposée par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information à la Commune de Figeac, dans le cadre de France RELANCE,

DÉCIDE au titre de l'exercice 2022 d'engager le pack initial à hauteur de 40 000 €,

DIT que la Dépense sera imputée sur le budget principal 2022 et fera l'objet d'une ouverture de crédit comme suit :

Dépense Investissement :

Art 2031 études : 40 000 €

Recette Investissement :

Article 1322 Subvention France Relance : 40 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de financement correspondante.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CHÈQUES DÉJEUNER - REVERSEMENT DU REMBOURSEMENT DES TITRES NON UTILISÉS À L'AMICALE DU PERSONNEL

La commune a été remboursée en mai 2022 des chèques déjeuner non utilisés dans les délais légaux. Le Code du travail (article L3262-5) donne la possibilité à l'employeur de verser ce remboursement au profit du comité d'entreprise. Aucun texte n'étant prévu pour les collectivités locales, je vous propose de reverser la somme concernée soit 305,08 € à l'amicale du personnel de la ville de Figeac sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder à l'Amicale du personnel de la ville de Figeac une subvention exceptionnelle de 305.08 €.

DIT que des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2022 pour couvrir cette dépense nouvelle.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de la réunion du Comité Technique en date du 23 juin dernier ont été examinées les propositions d'avancement de grade pour l'année 2022 sur la base d'un tableau récapitulatif tous les agents promouvables. Un classement a été opéré en tenant compte des critères suivants : âge, ancienneté dans le grade, ancienneté dans la FPT, participation à des actions de formations et, le cas échéant, responsabilités exercées n'entrant pas dans la définition du grade de l'agent. Cette année sont concernés 16 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet 30h et 33h.

Il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

D'autre part, le Directeur Général des Services cessera ses fonctions d'ici la fin de l'année 2022. Je vous propose de recruter en amont un Directeur Général Adjoint afin de permettre le tuilage de ce poste pour une prise de fonction au 1^{er} janvier 2023. Il vous est proposé la création d'un poste d'attaché territorial hors classe pour permettre ce recrutement par voie de mutation.

Enfin, nous avons récemment déploré le décès d'un agent en activité au Centre Social et de Prévention. Il vous est proposé de transformer le poste correspondant en un emploi d'adjoint administratif, davantage adapté aux missions attendues.

Je soumetts à votre approbation les modifications à apporter au tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU le Code de la Fonction Publique,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 15 Août 2022 :

Filière administrative :

À compter du 15 Août 2022

Suppression à compter de la nomination

Attaché hors Classe : + 2 TC	Attaché principal : -1 TC
Rédacteur principal de 1^{ère} classe : +1 TNC 30/35	Rédacteur principal de 2^{ème} classe : -1 TNC 30/35H
Rédacteur principal de 2^{ème} classe : +1 TNC 30/35H	Rédacteur : -1 TNC 30/35H
Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe : +2	Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : -2
Adjoint administratif : + 1TC	

Filière sociale :

À compter du 15 Août 2022

Suppression à compter de la nomination

	Agent social : -1 TC
--	-----------------------------

Filière technique :

À compter du 15 Août 2022

Suppression à compter de la nomination

Technicien principal de 1^{ère} classe : +1 TC	Technicien principal de 2^{ème} classe : -1 TC
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : +3 TC	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : -3 TC
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : +3 TNC : 1(33/35H) 1 (31/35H) et 1 (30 /35H)	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : -3 TNC 1 (33/35H) 1 (31/35h) et 1(30/35h)
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : +1 TC	Adjoint technique : -1 TC

Filière culturelle :

À compter du 15 août 2022

Suppression à compter de la nomination

Attaché principal de conservation : +1 TC	Attaché de conservation : -1 TC
Assistant conservation principal 2 ^{ème} classe : +1 TC	Assistant de conservation : -1 TC
Adjoint du patrimoine PP 2 ^{ème} classe : +1 TC	Adjoint du patrimoine : -1 TC

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. BROUQUI : « Je n'aime pas parler de moi mais lorsque l'on n'est pas bien il est important d'avoir des soutiens. Je voudrais remercier les membres du Conseil Municipal de tous bords qui m'ont apporté leur soutien et franchement, cela m'a fait un bien fou à l'époque où c'était un peu compliqué. Merci Monsieur le Maire pour avoir gardé le secret, comme je vous l'avais demandé, car je ne voulais pas que cela se sache trop vite. D'autre part, je souhaite vous parler d'une chose qui me tient à cœur : l'équipe de football de notre commune qui a fait une saison extraordinaire et qui a réussi à atteindre l'objectif de monter en Régionale 2. Nous arrivons au niveau où l'équipe était le plus haut à l'époque où je suis arrivé au club. Je souhaitais mettre les bénévoles en avant. Ils travaillent beaucoup et ont peu de moyens. Il va falloir que je prenne rendez-vous avec les maires respectifs. L'équipe de bénévoles s'essouffle un peu et il est vrai que de connaître une saison comme celle-ci les « requinque » un peu. Ce serait bien que l'on puisse les recevoir entre la mairie de Figeac et celle de Capdenac-Gare ainsi qu'avec le concours du Grand-Figeac dont j'ai déjà une réponse. »

Monsieur le Maire : « Cela tombe bien parce que le Vice-Président en charge des sports est aussi le maire de Capdenac-Gare. Effectivement, nous en avons discuté et nous ferons quelque chose. Je ne peux donner de date pour le moment mais nous allons se mettre d'accord pour qu'il y ait tout le monde car cela le mérite. Nous avons noté qu'il y avait eu une très belle saison. Une montée est une reconnaissance pour les joueurs, les entraîneurs et les bénévoles mais c'est aussi un encouragement pour les jeunes. Ce qui nous intéresse c'est de mettre les plus jeunes dans le collectif. »

M. LANDREIN : « Tout à l'heure, en début de séance, on nous a demandé d'avoir une vision sur l'aspect national. J'ai répondu que j'étais venu ici pour faire de la politique locale et éventuellement communautaire. Lorsque je me suis lancé dans cette démarche je me suis retrouvé avec une personne qui est devenu un ami et je voulais vous dire combien j'étais heureux, content, ravi. Il n'aime pas que l'on parle de lui mais tout à l'heure nous avons mis nos deux chevalets avec nos noms l'un à côté de l'autre, nous les avons photographiés et avons dit que le binôme était reconstitué. Quel bonheur je ressens ce soir d'avoir M. BROUQUI à mes côtés et j'espère pour très longtemps maintenant. »

Monsieur le Maire : « Il y a quelqu'un qui n'est pas là mais que j'excuse en la personne de Pascal RENAUD. Vous savez qu'il est souvent en déplacement et que c'est effectivement compliqué pour lui d'être là. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Décisions du mois de juin 2022

- Conclusion d'un marché de transport spécialisé d'œuvres d'art dans le cadre d'une exposition temporaire du Musée Champollion-Les Écritures du Monde avec la société LP ART – 31200 TOULOUSE pour un montant de 93 153,20 € T.T.C.
- Fixation du tarif de vente du vin Côtes du Lot de la Vinadie, cuvée spéciale Eurêka à 20 € à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde
- Conclusion d'un marché de services relatif à la composition, l'impression et la distribution du bulletin d'informations municipales pour une durée de 3 années avec les sociétés suivantes :
 - ✓ Lot n°1 Composition : PLACE PUBLIQUE – 31700 BEAUZELLE pour un montant de 11 520 € T.T.C.
 - ✓ Lot n°2 Impression : REPRINT IMPRIMEUR – 31200 TOULOUSE pour un montant de 35 100 € T.T.C.
 - ✓ Lot n°3 Distribution : ADREXO – 13592 AIX-EN-PROVENCE pour un montant de 20 683,26 € T.T.C.

- Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°3 du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires – Année 2022 relatif à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration portant augmentation de certains prix unitaires du bordereau de prix initial avec SYSCO France SAS – 31150 BRUGUIÈRES.
- Fixation du tarif de vente d'un pot à pinceau à 10 € à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde
- Sollicitation de l'aide de l'État pour le financement du programme de restauration des archives municipales à hauteur de 1 500 € sur un budget de 3 898,20 € H.T.
- Acceptation d'un don de Mme RATEL d'un fonds d'archives privées (XVème – XXème siècles) relatives aux familles DESTAL – CARRAYROU et alliées par succession provenant de son ancienne propriété sise à LINAC.
- Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°4 (produits laitiers / Beurre, œufs, fromage) du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires – Année 2022 relatif à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration portant augmentation de certains prix unitaires du bordereau de prix initial avec la société LODI PRODUITS FRAIS – 46400 SAINT-CÉRÉ.
- Fixation du tarif de vente du catalogue de l'exposition temporaire « Déchiffrements » à 30 € à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde.
- Emprunt de la commune auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'un montant de 500 000 € sur 30 ans au taux fixe de 1,74% pour le financement de la section investissement du budget annexe de l'eau.
- Emprunt de la commune auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique d'un montant de 400 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,65% pour le financement de la section investissement du budget principal.
- Emprunt de la commune (avec phase d'anticipation de deux ans) auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'un montant de 500 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,74% pour le financement de la section investissement du budget principal.
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux études et projets de liaisons cyclables prioritaires avec la société URBALINK – 31000 TOULOUSE pour un montant de 25 176 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché de travaux relatif au réaménagement de l'arrêt central du réseau bus avec la société SAS GREGORY – 12700 CAPDENAC-GARE pour un montant de 478 429 € T.T.C.
- Sollicitation de l'aide de l'État (109 600 €), de la Région (54 800 €) et de l'ADEME (49 000 €) pour le financement des travaux d'aménagement de liaisons cyclables prioritaires sur un budget de 274 000 € H.T.
- Sollicitation de l'aide de l'État (150 000 €), de la Région (132 060 €) et du Département du Lot (66 000€) pour le financement des travaux de réaménagement de l'arrêt central de transports publics urbains sur un budget de 440 200 € H.T.
- Sollicitation de l'aide de l'État (61 132 €), de la Région (67 445 €) et du Département du Lot (33 700€) pour le financement des travaux de la tranche 1 de requalification de la place Sully sur un budget de 224 817 € H.T.
- Conclusion d'un marché de fourniture et d'installation de matériel informatique pour l'année 2022 avec la société KOÉSIO (3A Engineering) – 12850 ONET LE CHÂTEAU pour les montants suivants : Lot 1 (fourniture) : 14 713 € H.T. et Lot 2 (installation) : 6 067,83 € H.T.

- Conclusion d'un marché public de service relatif à des projections monumentales sur les façades du Musée Champollion-Les Écritures du Monde et de l'Hôtel Laporte sis place Champollion avec la SARL ATS (Atelier Technique Scène) – 12450 LA PRIMAUBE
 - Conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles relatif à la visite technique approfondie du barrage du Surgié avec la société ANTEA GROUP – 31670 LABÈGE pour un montant de 60 756 € T.T.C.
 - Gratuité de l'entrée au Musée Champollion-Les Écritures du Monde aux étudiants du Groupement d'intérêt Scientifique en Acquisition des Langues Secondes le 4 juillet 2022.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,

Hélène GAZAL